

Don de M^r Jacques Kayser



LE CONGRÈS DE 1910

Compte rendu sténographique (1)

PARTIE NON OFFICIELLE

Manifestation du 29 octobre 1910

La section du 5^e arrondissement (Paris) a pris l'initiative d'organiser, la veille de l'ouverture du Congrès, une manifestation à laquelle elle a convié les délégués au Congrès, les membres des comités des sections du département de la Seine, et les membres de la Ligue des Droits de l'Homme résidant dans les 5^e et 6^e arrondissements.

(1) Le service sténographique du Congrès de 1910 a été assuré par MM. Raoul et Fernand Corcos,

L'appel suivant leur avait été adressé :

Paris, le 22 octobre 1910.

Monsieur et cher collègue,

La section du V^e arrondissement (Paris) a pensé qu'il convenait, à la veille du Congrès de 1910, d'organiser une manifestation en l'honneur des délégués qui, de tous les points du territoire, viennent prendre part aux assises solennelles de la Ligue des Droits de l'Homme.

Elle vous demande instamment de vouloir bien assister à cette manifestation qui aura lieu samedi prochain 29 octobre, à 8 heures et demie précises du soir, dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Danton, 8.

Elle vous demande également de faire auprès de vos collègues et de vos amis le plus pressant appel afin qu'ils se joignent à vous, et que la soirée du 29 octobre soit l'éclatante affirmation de la vitalité de notre belle et généreuse association.

Il est d'ailleurs superflu de dissimuler que le moment est grave et que la Ligue des Droits de l'Homme traverse une période critique.

De lourdes difficultés de divers ordres entravent son développement progressif.

Quelques sections doutant, semble-t-il, de son utilité, ont paru se désintéresser de ses efforts.

Il appartient à celles que cette crise de découragement n'a pas atteintes de donner l'exemple et de continuer résolument la tâche entreprise.

Unis par la commune volonté de défendre l'idéal de justice qui nous a groupés, il y a bientôt treize ans, dans cette même salle des Sociétés savantes, nous affirmerons ensemble, d'un cœur unanime, le 29 octobre, que nous maintiendrons notre œuvre et que nous en ferons la protectrice toujours plus vigilante des victimes de l'arbitraire et de l'injustice.

Agréé, etc.

Le président,
ALBERT CHENEVIER.

Cette manifestation a eu lieu le 29 octobre dans la grande salle des Sociétés savantes.

Elle était présidée par M. Albert Chenevier, président de la section du V^e arrondissement.

M. Francis de Pressensé a prononcé le discours suivant :

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME SON PASSÉ — SON AVENIR

Mes chers collègues,

Nous ne sommes pas ici pour faire l'oraison funèbre de la Ligue des Droits de l'Homme, ni pour nous livrer à un éloge académique. Nous sommes ici pour essayer de faire une sorte d'examen de conscience, de façon à voir si ce que nous avons voulu faire quand nous avons fondé cette association, nous l'avons réalisé, et essayer de puiser dans le passé la leçon qu'il peut contenir pour le présent et pour l'avenir.

C'est dans cette salle même, il y a treize ans, que la Ligue des Droits de l'Homme s'est constituée ; c'est dans cette salle que nous avons jeté les fondements de cette grande association. Nous étions très peu, moins que ce que nous sommes ce soir ; nous étions quelques hommes venus de tous les points de l'horizon politique républicain, qui jusqu'alors ne nous étions point entendus, nous n'avions nullement marché la main dans la main, mais nous nous étions rencontrés devant ce que nous estimions être un grand devoir.

Je ne suis pas de ceux qui rabaisent systématiquement ce qui s'est fait à cette époque ; je suis convaincu qu'au moment où nous avons fondé la Ligue des Droits de l'Homme, quand nous étions une cinquantaine dans cette salle, nous nous trouvions en présence d'une situation éminemment difficile, critique, dangereuse. Nous avions contre nous la coalition de toutes les forces gouvernementales organisées ; nous avions contre nous l'opinion publique qui, à ce moment, était tout entière empoisonnée par la presse de chantage et de calomnie patriotique ; nous avions contre nous la majorité, ou plutôt l'unanimité des Chambres, le ministère, presque toutes les institutions sociales et gouvernementales de la France d'alors ; mais, je n'hésite pas à le dire, la situation était sous certains rapports infiniment moins difficile, infini-

ment moins dangereuse, elle impliquait des responsabilités infiniment moins graves qu'à l'heure actuelle.

J'essaierai de vous montrer quelles sont, d'après moi, les différences qui caractérisent ces deux situations ; j'essaierai de vous montrer comment, dans ce temps-là, il s'agissait d'une question qui était de nature à faire appel à l'imagination, à la sensibilité d'une grande partie du public ; il s'agissait d'une question qui était en somme, en tout cas à son point de départ, une question personnelle ; il s'agissait d'une question dans laquelle n'étaient impliquées à aucun degré ces questions sociales qui divisent profondément les esprits à l'heure actuelle, parce qu'elles divisent profondément les intérêts. (*Applaudissements*).

Dans ce temps-là, il était comparativement facile de prendre parti pour ce qu'on estimait être la cause de la justice et de la vérité ; il était comparativement facile, quand on s'était livré à un examen approfondi du sujet du débat, quand on avait vu quels étaient les arguments qu'opposait l'adversaire, quand on avait vu jusqu'où allaient l'imbécilité des uns et la perfidie des autres ; il était facile relativement de prendre parti dans cette bataille et de s'y jeter comme nous l'avons fait.

À l'heure actuelle, les circonstances sont plus malaisées, elles nous présentent un problème incomparablement plus difficile. Il ne faut pas se dissimuler que ce qui est en jeu à l'heure actuelle, c'est la question de savoir si la démocratie est capable de se gouverner elle-même, si la démocratie est capable de conserver un idéal, si elle est capable de marcher à la recherche de cet idéal ; c'est la question de savoir si notre civilisation entière fera banqueroute ; si, désormais, c'en est fait de la notion de légalité, de cet idéal de justice que nous avons défendu sur un autre terrain et dans d'autres conditions. (*Applaudissements*).

Quel était, quand nous nous sommes jetés dans le combat, le terrain sur lequel nous avons estimé utile de nous placer ? Nous avons cru qu'en présence de cette prédication impudente de la raison d'Etat qu'on nous opposait sans cesse, il était utile, nécessaire, de rappeler à la démocratie française qu'il y avait quelque chose qui devait planer au-dessus de son action tout entière et que c'était l'idéal de justice formulé par nos pères de la Révolution, mais que nous ne devons pas nous contenter

de travailler à la réalisation de cet idéal de justice, d'y travailler en essayant de modifier nos institutions, en essayant d'introduire dans nos lois plus d'équité, plus de liberté, plus d'humanité, mais que nous devons, dès lors, sur le terrain de l'action pratique, immédiate, nous emparer de la légalité présente, nous placer derrière elle, nous en faire un rempart et une arme et nous efforcer d'en faire jaillir tout ce qu'elle pouvait déjà contenir de justice.

Oui, tel est bien le double caractère de l'action que la Ligue des Droits de l'Homme voulait mener. Elle voulait, d'une part, maintenir ce caractère idéaliste qu'on a si souvent reproché à la démocratie française dans son action générale; et, d'autre part, à côté de cet idéal que nous n'abandonnions pas, à côté de cette recherche du mieux, nous voulions nous inspirer des lois présentes et affirmer qu'on n'avait pas le droit de les violer, de nous refuser une seule des garanties qu'elles nous confèrent.

Nous n'étions pas des superstitieux de la légalité; nous n'étions pas des hommes qui nous imaginions que la loi à elle seule formule toute la vérité sociale et qu'il suffit de dire : ceci est écrit dans le code de nos lois pour qu'il n'y ait plus qu'à s'incliner. Non, la loi, elle n'est très souvent qu'un reliquat de l'injustice du passé; trop souvent, elle consacre des abus, trop souvent elle fausse les ressorts d'une démocratie qui voudrait ou qui du moins devrait être libre et juste. Mais nous pensions que c'est une faute capitale, que c'est en quelque sorte une trahison vis-à-vis de soi-même que de ne pas se faire de la loi, malgré tout, une arme, un instrument dans la lutte quotidienne des partis, à la fois pour obtenir une justice immédiate et pour conquérir la plénitude de la justice dans l'avenir.

En effet, il n'est pas douteux que la société, par je ne sais quelle pudeur ou quelle hypocrisie, dépose dans la loi quelque chose qui est supérieur à sa pratique quotidienne; elle n'ose pas formuler dans cette loi la totalité de l'égoïsme qu'elle pratique jour après jour; elle n'ose pas formuler dans cette loi la totalité des prétentions que les appétits divers affichent dans la vie quotidienne. La loi recèle malgré tout, oui, même la loi présente, si imparfaite qu'elle soit, telle que nous la connaissons, les germes et comme l'embryon de l'idéal à la réalisation duquel travaillent les partis d'avenir. En tout cas, elle

constitue dès maintenant une sorte de compromis entre les diverses forces qui s'opposent l'une à l'autre, elle constitue une sorte de traité intervenu entre ces diverses forces constamment en lutte l'une avec l'autre, et nous commettrions une faute capitale, colossale, si nous ne nous emparions pas de cette légalité en disant bien haut : nous pouvons en user d'ores et déjà pour le redressement des iniquités particulières qui fourmillent dans notre société, et de plus nous pouvons en faire jaillir une étincelle de justice. Il nous appartient, avec son aide, d'arracher la réparation de tous ces torts individuels et de préparer un meilleur avenir rien qu'en exigeant qu'on respecte et qu'on applique dans sa lettre et dans son esprit la loi que la République française s'est donnée.

Nous aurons ainsi tout ensemble extrait ce maximum de justice que peut contenir la législation présente, et nous aurons accompli une autre besogne non moins nécessaire, nous aurons montré à tous et à nous-mêmes d'abord combien peu en réalité il y a de justice dans cette légalité, combien peu la loi contient de droit. Nous aurons démontré à la société française que d'une part elle n'a pas le droit de manquer aux lois qu'elle s'est données à elle-même, et d'autre part que, si elle veut être à un degré quelconque fidèle à l'idéal qu'elle ne cesse pas d'invoquer, qui est inscrit au fronton de ses codes et de ses monuments, il lui incombe de reprendre sans cesse l'œuvre de sa législation et de s'efforcer d'y introduire chaque jour un peu plus d'équité.

C'est sur ce double terrain, en vue du maintien de cette méthode idéaliste, de cette méthode révolutionnaire, si vous voulez, qui a été toujours la méthode favorite de la démocratie française, et, à côté de cela, en vue de la pratique quotidienne de la lutte légale, du recours à la législation présente, que s'était constituée, il y a treize ans, la Ligue des Droits de l'Homme.

En faisant cela, assurément, elle ne faisait pas de la politique au sens vulgaire du mot; non, elle ne faisait pas de la politique si la politique consiste exclusivement dans le conflit des intérêts et des appétits, si elle consiste exclusivement dans un grand marché public ouvert où s'échangent des votes et des faveurs; mais si la politique est la lutte nécessaire, la lutte quotidienne, l'effort constant du citoyen afin de faire une cité plus habitable

dans laquelle il y ait un peu plus de justice, un peu plus de bien-être, d'équité et de liberté, alors, nous faisons de la politique, et nous en faisons au premier chef. En faisant cette politique, nous faisons de la politique forcément, fatalement, inévitablement, républicaine. (*Applaudissements*).

Oh ! je sais, je ne sais que trop ce qu'on a fait pratiquement, dans la réalité, à l'heure actuelle, de ce vocable de République ; je sais que pour beaucoup aujourd'hui, la République ne représente plus qu'une série de déceptions, de désillusions, qu'une suite de faillites et de banqueroutes ; et nous devons reconnaître historiquement en regardant les événements en face, que ce verdict n'est, pour partie tout au moins, que trop juste, trop mérité, et qu'on a misérablement déformé cette République que nos pères avaient voulue, aimée, et pour laquelle ils ont versé leur sang.

Eh bien ! malgré tout je ne suis pas de ceux qui croient avoir le droit de se désintéresser du maintien et du développement de cette forme républicaine. Non, nul n'a le droit de s'en désintéresser, parce que s'en désintéresser, ce serait proclamer du même coup que les hommes ne sont pas faits pour se gouverner eux-mêmes, que l'idée de l'autonomie, du « self government » humain est une idée fausse et une chimère à laquelle il nous faut renoncer. La République telle que nous l'envisageons, c'est purement et simplement l'action quotidienne des citoyens sur leurs destinées, c'est l'action des citoyens déclarant qu'ils sont maîtres d'eux-mêmes, qu'ils veulent être maîtres de leur gouvernement, qu'ils veulent choisir leurs délégués et exercer une influence efficace, constante, pratique sur la marche de la législation et sur la marche de leur gouvernement. (*Applaudissements*).

A ce point de vue nous ne pouvions que nous proclamer républicains, d'autant plus qu'il se trouvait que tous ceux d'entre nous qui s'étaient rassemblés au jour de la fondation appartenaient aux diverses nuances du parti républicain, que quelques-uns avaient pris part aux luttes qui avaient préparé l'avènement de ce régime qui nous réservait tant de déceptions ; que si tous nous n'avions pas collaboré — l'âge ne nous l'eût pas permis — à ces débuts de la République, du moins tous nous étions pénétrés de cette idée que l'homme n'a pas le droit de renoncer au gouvernement de soi-même, qu'il n'a pas le droit d'abdi-

quer et que ce serait un paralogisme singulier, parce que nous avons constaté toutes les défaillances du régime présent, parce que nous avons vu tout ce que peut recéler de tares un gouvernement qui se dit libre, à cause de cela, de renoncer à la constitution même, c'est-à-dire au moyen légal de devenir maîtres de nous-mêmes et des choses, de remettre la main sur les ressorts du pouvoir. Si nous n'admettons pas qu'il y ait entre nous et les mesures que nous désirons voir s'accomplir je ne sais quelle volonté intermédiaire, je ne sais quelle volonté supérieure qui interviendrait pour nous courber de nouveau sur le sillon et nous arracher des actes qui ne seraient conformes ni à notre raison, ni à nos consciences, nous sommes forcément républicains.

C'est pour cela que nous avons déclaré que nous étions et que nous resterions républicains quand même. Et en même temps nous avons inauguré une méthode véritablement nouvelle en France. On a reproché souvent à la démocratie française d'être infiniment trop pénétrée d'un idéalisme qui se perdrait dans le vague, qui n'aurait rien de pratique ni de réaliste. Nous avons voulu montrer qu'on pouvait être idéaliste intransigeant, qu'on pouvait rester attaché par toutes les fibres de sa conscience et de sa raison à certains grands principes qui nous semblent les principes rationnels du gouvernement des sociétés, tout en livrant, jour après jour, un combat pratique sur le terrain de la légalité minutieuse et scrupuleuse. C'est l'alliance de la méthode anglo-saxonne avec la glorieuse tradition idéaliste de la France.

Ce n'est pas tout : nous nous retournions vers le passé et nous disions : Nous ne sommes pas des êtres abstraits, nous occupons un point déterminé dans le temps et l'espace, nous sommes nés à un certain moment de l'histoire et de l'histoire de France et nous reconnaissons que nous sommes les fils de la Révolution française. Que nous le voulions ou non, nous vivons dans un milieu créé par ce grand mouvement de la fin du siècle dernier ; nous avons le droit de nous retourner vers ceux qui gouvernent et de leur dire : Vous invoquez sans cesse ces grandes traditions, vous nous rappelez sans cesse les grandes leçons de ce passé ; pourquoi êtes-vous infidèles à tous ces principes ? pourquoi avez-vous creusé un abîme qui ne se comble jamais entre les intérêts nés de la Révolution et les principes de la Révolution ? Nous avons entendu rap-

1
e
r
le
u
es
e-
le
re
le
r-
es
os
en
e-
é-
an
en
er
it
e
nt
s,
ur
st
se
sé
s,
s-
re
us
le
ce
ns
nt
les
le-
es
se
et
p-

pe-
ler, remettre en honneur ces principes. Non pas, certes, que nous ayons la superstition de la Révolution. Il n'y a pas eu à nos yeux je ne sais quelle révélation soudaine qui aurait dissipé tous les nuages et fait rayonner tout à coup, en pleine nuit, la splendeur d'un idéal nouveau.

Non, la Révolution est l'aboutissement de l'histoire de France, de tant d'efforts et de luttes antérieures; elle est véritablement la manifestation du génie français dans ce qu'il a d'essentiel et de vital. Et nous avons conscience de nous rattacher par toutes les fibres de notre être à tout ce qu'il y a de vivant, de vital dans cette tradition de la Révolution, fille, héritière et continuatrice du génie de la France.

Cette Révolution, elle n'est pas pour nous un vain mot qu'on répète sans cesse; elle n'est pas cette formule banale dont on nous rabat les oreilles. Elle est un programme, un mot d'ordre, un esprit. A cette heure là une grande espérance a traversé la terre. Nos pères ont formulé leur idéal dans un certain nombre de déclarations qui n'étaient pas faites pour un pays et pour un temps, mais pour tous les pays et tous les temps, ils y ont inscrit leurs principes; ils ont affirmé leur idéal. Les constitutions de la France ont toujours invoqué depuis lors ces déclarations; l'empire lui-même, au lendemain du 2 décembre, se serait fait scrupule de ne pas invoquer la Déclaration de 1789.

Vous savez, citoyens, ce qu'on en a fait dans la réalité; vous savez que quand on rappelle la France au respect de ce grand monument de son passé qui devrait être la loi vivante de son présent, vous savez qu'on hausse les épaules et qu'on répond dédaigneusement que véritablement à l'heure actuelle on ne peut plus s'intéresser à ces choses vieilles, que nous sommes une génération trop cultivée, une génération trop distinguée pour nourrir encore une superstition aussi ridicule.

A l'heure où nous avons fondé la Ligue des Droits de l'Homme comme à l'heure actuelle, une espèce de mode nouvelle s'était établie. Cette bourgeoisie qui doit tout à la Révolution, qui lui doit tout puisqu'elle lui doit et le pouvoir politique qu'elle a concentré entre ses mains, et le pouvoir économique qu'elle a monopolisé, elle a jugé à propos de répudier cette Révolution; elle a trouvé plus élégant et plus distingué de se rattacher à cet ancien régime sous lequel elle n'était rien et qu'il a fallu sup-

primer même brutalement pour qu'elle pût naître et constituer sa puissance ou sa toute-puissance.

D'élégants rhéteurs se sont chargés de signaler toutes les tares, tous les crimes de la Révolution, de démontrer qu'elle avait été un mouvement de fous menés par quelques criminels et qu'elle avait lancé la France hors des voies naturelles de son développement, et qu'il fallait la traiter par le mépris et réagir contre son néfaste esprit.

A cela nous avons répondu que, quant à nous, nous étions et nous nous sentions les fils authentiques de cette Révolution, mais que fils authentiques de cette Révolution, nous prétendions en recueillir et en reprendre l'esprit. Pour nous cette Révolution n'est légitime qu'autant qu'elle ne s'arrête pas en chemin à un moment donné, elle n'est légitime qu'autant qu'elle ne se contente pas d'avoir fait choir la totalité du pouvoir des mains d'une classe dans les mains d'une autre classe, mais qu'elle s'impose la loi d'une marche continue, d'un progrès indéfini vers la justice et la liberté pour tous. (*Applaudissements*).

Au fronton de la Ligue des Droits de l'Homme nous avons inscrit la Déclaration des Droits de l'Homme, nous avons repris avec fierté ces vieilles formules qu'on disait démodées et nous avons démontré qu'elles avaient en elles assez de sève, de suc et de vitalité pour nous servir, que nous avions en elles les armes de nos justes combats et, je l'espère, un jour ou l'autre, les instruments de notre triomphe et de notre victoire. (*Applaudissements*).

Nous avons donc voulu, tout en maintenant nettement le caractère nécessairement idéaliste d'une action française, pratiquer une action légale au jour le jour, et nous avons voulu, nous plaçant sur le terrain républicain tel que je l'ai défini tout à l'heure, revendiquer les principes, les traditions, l'esprit de la Révolution afin de la légitimer à nos propres yeux en la poussant jusqu'à son terme nécessaire.

Telles étaient les idées principales qui nous guidaient le jour où nous nous rassemblâmes dans cette salle et où nous jetâmes les fondements de notre grande association. C'est sous les auspices de ces idées que nous nous sommes jetés dans la bataille : *sub hoc signo vinces* !

Ce fut une âpre lutte, mais quand mon souvenir se

reporte à ces temps-là, je n'hésite pas à le dire, les temps étaient infiniment plus faciles qu'ils ne le sont aujourd'hui. Tout d'abord, on se sentait les coudes, on avait foi les uns dans les autres, on croyait que les camarades de cette bataille resteraient les compagnons d'armes de la bonne guerre jusqu'au bout; on pensait que nous avions fait nos preuves les uns vis-à-vis des autres et que nous ne nous trouverions plus jamais dans des camps séparés, hostiles, que nous ne nous livrerions plus de luttes fratricides les uns contre les autres; on pensait que nous resterions tous, jusqu'au bout, fidèles aux principes que nous avions invoqués. Et puis, il y avait aussi la joie de la bataille, l'odeur de la poudre, la joie du péril couru, la fierté des responsabilités encourues.

Oui, ce fut un beau temps qu'il valait la peine de vivre et quand on se reporte vers ce passé, il n'y a pas un de ceux qui y ont pris part qui ne le regrette profondément et qui ne se dise à lui-même combien il était plus facile de remplir le devoir que nous avons alors à remplir.

Est-ce là, citoyens, une raison pour que ceux d'entre nous qui ont obéi jadis à l'appel impérieux de leur conscience et de leur raison, à l'heure actuelle abandonnent la bataille? Non, plus les circonstances sont difficiles, plus la situation que je vais essayer de faire passer sous vos yeux est semée de périls, d'obstacles, d'embarras, plus il est nécessaire, indispensable, que nous restions fidèles aux engagements que nous avons pris, que nous avons pris vis-à-vis du public et vis-à-vis de nous-même. Il est indispensable que l'œuvre que nous avons commencée il y a treize ans, nous comprenions bien qu'elle ne peut pas et ne doit pas être interrompue, que ce serait l'avilir elle-même jusque dans son passé, et nous déshonorer rétrospectivement, avouer que nous avons livré ce combat dans l'intérêt d'une cause particulière, d'une cause qui ne soulevait ni préjugés, ni passions, ni intérêts de classe à la différence des problèmes qui se posent devant nous aujourd'hui.

Nous n'avons pas le droit d'abandonner la bataille. Nous en avons d'autant moins le droit qu'après tout, même en nous plaçant au point de vue de l'objectif spécial que nous nous nous étions proposé lors de la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme, quand nous jetons un regard sur les résultats obtenus, nous sommes forcés de constater

qu'en réalité nous n'avons pas obtenu la victoire, qu'en réalité nous avons été défaits, battus, vaincus. Oui, je le sais, nous avons obtenu une victoire partielle, la réparation de l'injustice individuelle; nous avons forcé les portes du cachot dans lequel on avait jeté un innocent injustement et illégalement condamné. Oui, sur ce terrain particulier, nous avons remporté la victoire, mais pour le reste, qu'avons-nous obtenu? Quand nous faisons appel au suffrage universel tout entier, quand nous essayons de le remuer jusque dans ses profondeurs, est-ce que nous prétendions l'intéresser exclusivement au sort d'un homme, est-ce que nous ne disions pas que c'étaient les institutions d'iniquité elles-mêmes contre lesquelles nous luttions, et pour n'en prendre qu'un exemple, est-ce que nous ne dénoncions pas dans ce temps-là avec une unanimité absolue et la juridiction militaire et les conseils de guerre et le code de l'armée? (*Applaudissements*).

Sur tous ces points-là, qu'avons-nous obtenu? Rien, exactement rien. Il y a treize ans qu'on a pris ces engagements à la face du monde; les hommes qui ne sont rentrés dans la vie publique qu'à l'aide du grand mouvement créé par l'Affaire, de ce grand mouvement auquel nous avons coopéré, collaboré si largement, nous, Ligue des Droits de l'Homme, ils avaient pris à la face de l'univers l'engagement solennel que ces institutions d'iniquité, d'injustice, de cruauté, ne subsisteraient pas un jour davantage. Et depuis lors, ils ont eu la majorité, depuis lors ils ont été au pouvoir; ils ont été membres et chefs de plusieurs ministères, et aujourd'hui comme il y a treize ans, les institutions d'iniquité continuent d'exister, les conseils de guerre continuent de défier la conscience nationale, ils continuent de broyer de l'iniquité jour après jour.

Aujourd'hui comme il y a treize ans, ils condamnent les petits soldats pour un geste imprudent ou une parole téméraire et systématiquement, sans pudeur, ils acquittent les officiers pour refus d'obéissance ou pour des voies de fait auxquels ils se sont livrés contre leurs subordonnés. (*Applaudissements*).

Ainsi donc même sur ce terrain étroit, limité, même par rapport à l'objectif spécial que nous nous propositions quand nous avons fondé la Ligue des Droits de l'Homme, même là nous n'avons pas remporté la victoire et nous n'avons donc pas le droit de désarmer. (*Applaudissements*).

Mais ce n'est pas tout. En ce temps-là, je vous le disais tout à l'heure, quand nous nous adressions au suffrage universel, quand nous parcourions la France entière d'un bout à l'autre, en essayant de remuer ces masses profondes, qu'est-ce que nous disions ? Nous disions que nous faisons appel aux masses populaires, que nous faisons appel au prolétariat parce que nous avons découvert à la lueur d'un grand éclair tout ce qu'il y avait de monstrueuses injustices dans la société présente et nous prenions un engagement d'honneur, un engagement sacré, celui de ne nous reposer, de n'abandonner ou de ne suspendre la lutte que lorsque nous aurions obtenu le redressement de ces iniquités.

Nous l'avons dit, nous l'avons répété ; pas un d'entre nous, quand il a pris la parole dans une de ces grandes réunions, quand il a essayé de remuer ces foules, qui n'ait déclaré : Il ne s'agit pas ici de votre intérêt particulier, ce n'est pas une cause spécifiquement populaire, mais ne vous y trompez pas ; nous avons fait appel à vous, c'est avec votre concours que nous espérons forcer toutes les puissances d'iniquité actuelles ; mais aussi à votre tour vous pourrez compter sur notre concours quand il s'agira de plaider votre cause, de briser les instruments d'iniquité qui vous blessent. Eh bien ! depuis lors, cette iniquité, elle n'a fait que s'accroître, que s'aggraver ; nous n'avons pas le droit, si nous ne voulons pas manquer aux engagements les plus solennels, si nous ne voulons pas avilir dans le passé la Ligue des Droits de l'Homme, non, nous n'avons pas le droit de ne pas continuer à accomplir notre devoir, de ne pas persister dans la voie où nous sommes entrés dès le premier jour. (*Applaudissements*).

Du reste, citoyens, la preuve que ce sentiment est bien le sentiment qui doit nous animer, c'est qu'en effet, le jour où nous avons remporté cette première et partielle et minime victoire, bien loin de nous endormir sur ces lauriers, bien loin de plier bagages et de remettre nos épées au fourreau, mon honorable prédécesseur, M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme vous donnait un nouveau mot d'ordre et que vous disait-il ? Que nous devons redoubler d'efforts, maintenir, grandir notre association ; que nous avions devant nous une tâche plus difficile, mais plus sacrée que celle que nous avions remplie. Nous nous jetions à sa suite dans la

bonne bataille sans nous demander si ce nouvel effort visait directement le but spécial que nous nous étions proposé lors de la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme.

L'heure avait sonné de briser enfin le lien qui avait si longtemps uni la société civile et la société religieuse, et la Ligue des Droits de l'Homme se lançait tout entière dans une campagne en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat. C'était le moment où s'accomplissait une grande iniquité, où l'empire de Russie frappait une première fois l'indépendance de la Finlande, et notre président se rendait, en notre nom, à Saint-Petersbourg, afin de protester, de jeter dans les balances de la justice une fois de plus le poids de l'influence morale de la Ligue des Droits de l'Homme. Et sur combien de terrains n'avons-nous pas continué avec lui, sous sa présidence, tant qu'il était parmi nous, la lutte ?

Tenez, quand il s'est agi de cette question qui est encore à l'ordre du jour parmi nous en première ligne, de ce monstrueux régime de la police des mœurs, régime d'il-légalité, d'injustice, d'arbitraire qui ne repose que sur des ordonnances rendues avant la Révolution, qui est directement contraire aux intérêts qu'il prétend servir et qui foule aux pieds les droits les plus sacrés de la personnalité humaine, c'est sous la présidence de M. Trarieux que la Ligue des Droits de l'Homme s'est lancée dans cette bataille. Nous avons engagé la lutte pour faire disparaître ce régime monstrueux de la police des mœurs. Et alors, quand les hommes ont changé, quand le cours des choses a fait que la présidence a passé des mains de M. Trarieux entre les mains de celui qui vous parle, nous avons pensé que nous ne pouvions faire mieux que de continuer, que nous n'avions pas le droit, nous pas plus ou plutôt nous moins que les autres, d'abandonner la lutte, et nous avons tenu parole.

Nous avons vu se multiplier devant nous les difficultés ; nous avons vu non pas seulement l'hostilité, à celle sur laquelle nous comptions d'avance, de nos adversaires de la veille, mais nous avons eu le crève-cœur de voir passer aux rangs de nos adversaires des hommes qui avaient été nos compagnons d'armes, et nous avons rencontré des ennemis jusque dans les rangs des membres actuels de la Ligue des Droits de l'Homme.

Comme je vais essayer de le démontrer tout à l'heure,

en énumérant les questions particulières qui ont été posées devant vous depuis quelques années, nous avons trouvé la défiance, la suspicion, la mauvaise volonté là où nous aurions dû pouvoir compter, comme il y a treize ans, sur la coopération dévouée, loyale, zélée, confiante, enthousiaste de tous nos compagnons d'armes.

Pourquoi cela ? D'abord parce que le temps s'est écoulé ; 13 ans, cela compte, c'est un large morceau dans la vie des hommes. Quand on retrouve devant soi au bout de treize ans les mêmes hommes répétant à peu près les mêmes choses, disant toujours les mêmes choses, parce que c'est toujours la même chose, parce qu'il faut toujours lutter contre les mêmes abus, parce que malgré tout nous n'avons pas accompli de progrès suffisants pour que nous ayons le droit de nous replier et de garder le silence sur les questions posées il y a treize ans, on se lasse, on se dit : ce sont toujours les mêmes et ils répètent sans cesse les mêmes choses. Ce sont des êtres difficiles à vivre, ils ne savent se contenter de rien, ils sont mécontents de tous les gouvernements, et vous les trouvez toujours dans l'opposition.

Et puis en même temps que le temps s'écoulait, qu'il donnait à tant de gens cette impression pénible de fatigue, de lassitude morale, les gens changeaient et à la place du président qui était M. Trarieux et d'un président qui, certes, avait montré au cours de l'Affaire tout ce qu'une grande conscience peut faire pour hausser et élargir l'esprit, pour faire un bon, dirai-je un grand citoyen d'un homme qui n'avait été jusque-là qu'un homme politique et un homme d'Etat... M. Trarieux tant qu'il a été à la tête de notre association y a rempli avec vigilance, largement, généreusement, tous les devoirs de sa fonction, et personne dans ce temps ne songeait à lui reprocher d'appartenir, tout en étant président de la Ligue des Droits de l'Homme à une certaine fraction de l'opinion républicaine et quand au sein du Parlement il prenait la parole en sa qualité de membre de son parti, personne ne lui reprochait de chercher à entraîner la Ligue des Droits de l'Homme dans le sillage de son action, dans le sillage de son parti.

Quand il s'agit d'un homme qui n'appartient pas à la fraction modérée de l'opinion républicaine, mais à la fraction la plus avancée, à la fraction socialiste, beaucoup de jugements ont varié. Bien des hommes trouvent

naturel que le président d'une grande association comme la nôtre, tout en s'efforçant de maintenir la distinction nécessaire entre la sphère d'action de la Ligue des Droits de l'Homme et la sphère d'action de son parti organisé, fasse acte de membre d'un parti quand ce parti est modéré : mais la chose paraît moins naturelle et moins légitime quand il s'agit d'un socialiste et que celui-ci est appelé à défendre soit à la tribune du Parlement, soit dans le pays, des idées qui ne sont pas les idées de la Ligue des Droits de l'Homme, qui ne figurent pas sur son programme, qu'il n'a jamais songé à y faire figurer, mais au sujet desquelles il n'a pas non plus jamais songé à abdiquer la plénitude de sa liberté personnelle et à se laisser charger de liens. (*Applaudissements*).

Il a déclaré bien haut qu'il s'efforcera de maintenir scrupuleusement, — et je vais essayer de vous démontrer que c'est bien ce que, président et Comité Central, nous avons essayé de faire depuis six ans, — de maintenir, dis-je, l'esprit de la Ligue des Droits de l'Homme, de ne pas l'entraîner en dehors de ses principes, en dehors du terrain sur lequel elle a été fondée, mais en même temps qu'il entendait garder la plénitude de sa liberté personnelle et dans la bataille de tous les jours et à son rang de combat. (*Applaudissements*).

Eh bien ! je regrette de vous le dire, il y a treize ans, il est un point sur lequel l'esprit de la Ligue des Droits de l'Homme ou du moins de certains de ses membres s'est singulièrement modifié. Il y a treize ans, je vous le rappelais, c'était la confiance mutuelle, c'était l'enthousiasme du combat, c'était le sentiment loyal de la solidarité en dépit des divergences naturelles, nécessaires, qui tenaient à notre passé, à notre tempérament, à nos opinions, c'était la fidélité mutuelle : aujourd'hui qu'elle diffère !

Notre œuvre pourtant, elle est demeurée la même : aujourd'hui comme alors il s'agit, d'une part, de faire pénétrer chaque jour plus de justice dans la législation et, d'autre part, de lutter avec intransigeance pour le respect immédiat de la légalité.

Où, quand, comment avons-nous essayé de détourner la Ligue des Droits de l'Homme de cette action nécessaire, de cette action qui lui appartient, qu'elle seule peut accomplir en ce pays ? Où, quand, comment avons-

nous essayé d'entraîner la Ligue des Droits de l'Homme sur le terrain spécifique du parti socialiste ?

Je vais essayer, en prenant corps à corps les différentes affaires au sujet desquelles des divergences se sont produites, je vais essayer de vous montrer comment en réalité c'est partout et toujours le respect de la légalité, le respect de la liberté et le respect des principes de la conscience française formulés dans la Déclaration que nous avons essayés de faire triompher, et que jamais à aucun moment, dans aucune de ces questions, nous n'avons essayé d'entraîner la Ligue des Droits de l'Homme entière derrière tel ou tel de ses membres, afin de la placer sur le terrain de tel ou tel parti, parti socialiste ou parti modéré.

Quelles ont été les diverses questions qui au cours des dernières années ont suscité de vifs débats et créé des conflits ?

Il y a eu tout d'abord la question de la séparation des églises et de l'Etat. Quand nous nous sommes lancés dans ce débat, il s'est rencontré un certain nombre de ligueurs qui nous ont reproché de nous occuper d'une question qui ne rentrait pas dans la définition des statuts, dans les termes de la Déclaration. Nous avons dû leur montrer qu'en nous levant pour cette forme supérieure, nécessaire de la liberté de conscience, nous ne faisons qu'accomplir notre strict devoir, et quand j'ai déposé à la Chambre des députés la proposition de loi relative à la séparation et que le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme envisageant que c'était enfin le moyen d'aboutir, qu'il était indispensable de poser la question sur le terrain pratique et que c'était le moyen d'obtenir un vote que de recommander le premier projet qui eût formulé les modalités de la séparation, un certain nombre de membres de la Ligue des Droits de l'Homme ont déclaré qu'il était scandaleux qu'on donnât la sanction de la Ligue des Droits de l'Homme à un projet qu'ils n'hésitaient pas à qualifier de projet cosaque, et qui foulait aux pieds la liberté de conscience.

Puis phénomène remarquable, quand on vit, sur la base de la proposition que j'avais déposée, s'ériger tout à la fois le système un peu bizarre et compliqué, et surtout la fortune politique si paradoxale et si colossale d'un grand aventurier politique... (*Applaudissements*)... alors vous avez pu voir plusieurs de ceux qui avaient dénoncé

le caractère cosaque de ma proposition, louer, célébrer le libéralisme intelligent, la large tolérance de l'homme d'Etat qui accomplissait la séparation (*Rires*).

Donc, sur ce premier point, nous n'avons fait que nous conformer à un article de la Déclaration en recommandant à l'attention du Parlement un projet de nature à apporter la solution à une question depuis trop longtemps pendante devant le pays.

Seconde question dans laquelle se sont produits de graves dissentiments : la question des fiches.

Ah ! vous vous souvenez de cette tempête ; vous vous souvenez de l'effort vigoureux qui se fit à ce moment afin d'arriver à renverser le seul gouvernement peut-être que la France ait eu depuis l'Affaire qui se soit efforcé de pratiquer loyalement l'idéal démocratique. Le gouvernement de M. Combes n'était assurément pas un gouvernement auquel au point de vue de mes idées particulières de socialiste, je puisse donner une approbation entière et sans réserve, mais, il n'en était pas un parmi nous qui ne sentit que c'était un gouvernement républicain, un gouvernement qui menait vigoureusement la bataille contre le cléricalisme, un gouvernement qui s'efforçait de réfréner les tentatives si dangereuses du militarisme, un gouvernement qui s'efforçait honnêtement de réaliser le progrès démocratique. Enfin c'était en outre un gouvernement qui s'était assigné pour loi... Tenez, je me souviens encore du jour où cette parole retentit à nos oreilles, je me souviens encore de l'écho qu'elle trouva dans les masses démocratiques, quand le chef de ce ministère déclara à la tribune, en brave homme, que quand il descendrait du pouvoir, il pourrait se rendre cet hommage qu'il n'aurait pas une seule goutte de sang ouvrier sur les mains... (*Applaudissements*). La réaction sentait que c'était quelque chose de grave, quelque chose de nouveau d'avoir un premier ministre qui prenait ses propres principes au sérieux, qui exécutait loyalement le programme de son parti. Aussi s'était-il noué une formidable conspiration contre ce gouvernement, on l'accusait, à propos des fiches, d'avoir manqué gravement à tous les principes essentiels de l'honneur français, d'avoir porté une atteinte criminelle aux institutions militaires.

Citoyens, le Comité Central à ce moment a été saisi d'une protestation. Il a fait toutes ses réserves sur la

façon regrettable et maladroite dont on avait organisé ce système des fiches ; mais il a déclaré, en même temps, qu'il manquerait à son devoir essentiel s'il se prêtait au jeu de nos pires adversaires et s'il jetait dans la balance le poids de son autorité morale pour dénoncer au pays le seul gouvernement auquel depuis notre fondation nous ayons dû un commencement de satisfaction à la démocratie française. (*Applaudissements*).

Nous avons fait cela et nous ne le regrettons pas, et nous estimons que nous avons fait notre devoir de démocrates, de républicains, et qu'il n'appartenait pas à la Ligue des Droits de l'Homme d'aller se coaliser, sous le couvert d'un zèle mensonger, contre les procédés inquisitoriaux, avec les éternels adversaires de la Révolution et de la démocratie française.

Puis est venu un troisième incident qui a provoqué de graves dissentiments dans le sein de la Ligue des Droits de l'Homme ; cela a été l'attitude du ministère de M. Clemenceau à l'égard des vigneron du Midi. C'est à ce moment que le ministère de M. Clemenceau a pris définitivement position du côté de la réaction ; c'est à ce moment qu'il a pris définitivement position, comme il le disait lui-même, de l'autre côté de la barricade. C'est à ce moment que nous avons vu se réintroduire dans la politique française ces procédés de violence qu'avait désavoués et répudiés pendant toute sa carrière d'opposant M. Clemenceau ; c'est à ce moment que se sont produits les massacres de Narbonne, qu'ont eu lieu ces arrestations préventives, contraires à la légalité, à la jurisprudence, à la doctrine ; fruits d'un système que M. Clemenceau lui-même avait flétri si souvent et si éloquemment et qu'il avait attaqué tout récemment dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi déposée par lui au Sénat.

Nous aurions cru manquer à notre devoir essentiel si nous n'avions pas dénoncé ces atteintes à quelques-uns des principes primordiaux du droit, à quelques-unes des garanties de la liberté française. Nous avons déclaré qu'à nos yeux ce n'était pas le rôle du gouvernement de se mettre en bataille contre une portion du pays ; ce n'était pas son rôle, après avoir favorisé une agitation qu'il espérait dévier à son profit, de se retourner ensuite contre elle et de faire fusiller et sabrer les manifestants qu'on faisait transporter gratuitement par chemin de fer quelques jours auparavant. (*Applaudissements*).

J'estime encore une fois qu'en faisant cela, la Ligue des Droits de l'Homme n'a fait que se tenir sur le terrain choisi et défini par ses fondateurs. Nous n'admettions pas que sous prétexte de raison d'Etat, on arrêtât préventivement, on jetât en prison des citoyens qu'on était bien sûr de retrouver. Nous n'admettions pas ce système bizarre qui permet à un financier suspect de garder sa liberté provisoire et de franchir la frontière et de se soustraire à la responsabilité pénale de ses actes délictueux, tandis qu'au contraire on détient en prison préventive soit un journaliste, soit un secrétaire de syndicat qui n'a ni les moyens, ni l'intention de fuir et qui alors même qu'il finit par être acquitté, n'en a pas moins fait des semaines de prison. Nous estimions quant à nous que c'est là une violation du droit individuel. Si la France savait ce que c'est que *l'habeas corpus*, si elle avait quelque idée et quelque respect des garanties élémentaires des libertés individuelles, des faits de ce genre ne se produiraient pas. Nous avons protesté contre ces scandales judiciaires et j'estime que nous avons bien fait. (*Applaudissements*).

C'est alors que s'est ouverte l'ère des grandes grèves, qu'ont surgi les douloureux événements de Villeneuve-Saint-Georges. Nous avons vu le gouvernement de M. Clemenceau déclarer la guerre au syndicalisme. Nous avons vu intenter ces procès de tendance à des hommes qu'on accusait, non pas d'avoir pris une part directe aux prétendus attentats, mais d'y avoir assumé une responsabilité morale, et cela simplement parce qu'ils avaient prêté l'oreille aux paroles de quelques-uns de ceux qui les poursuivaient, qu'ils avaient recueilli quelques-uns de leurs conseils et qu'ils avaient essayé de les appliquer. Une fois de plus nous avons déclaré que c'était là un procédé intolérable, qu'une palinodie si cynique ne violait pas seulement les principes essentiels de la liberté et du droit, mais qu'elle constituait un scandale au premier chef quand les mêmes doctrines menaient quelques hommes sur les bancs du gouvernement et quelques autres sur les bancs de la cour d'assises. . . . (*Applaudissements*). Oui, il y avait là un scandale que notre conscience ne nous permettait pas d'amnistier. La Ligue des Droits de l'Homme n'aurait pas de raison d'être si elle n'était pas l'organe de la conscience française et si elle ne flétrissait pas hautement de pareilles infamies.

Eh quoi ! voilà un homme qui a passé sa vie entière à

prêcher la sainte révolte, la virile rébellion, à propager les principes et les méthodes, je ne dirai pas du libéralisme, mais du libertarisme, de l'anarchie. Il arrive au pouvoir, et d'emblée il se révèle comme le plus autoritaire des ministres à poigne, comme un homme fier de revendiquer le titre de policier en chef de la France, et le voilà qui intente à tour de bras procès d'opinion et procès de tendances.... (*Applaudissements*). Et nous ne nous dressions pas pour protester et nous garderions un lâche silence ! Allons donc ! Nous avons protesté et nous avons bien fait. Nous avons pris part à cette grande agitation devant laquelle on n'a pas osé aller jusqu'au bout du crime projeté et l'on s'est vu forcé de faire prononcer un arrêt de non-lieu en faveur de ces militants du syndicalisme qu'on avait espéré envoyer au bagne sous le prétexte honneux de la complicité morale.

Nous avons revendiqué hautement notre part dans ce résultat ; nous n'avons pas hésité à aller dans les grandes réunions publiques, au Tivoli-Vaux-Hall, ailleurs, et à y dire ce qu'il fallait dire, à savoir qu'il y a encore des hommes qui ne sont ni anarchistes, ni quelques-uns d'entre eux même socialistes, mais qui ont une passion suffisante de la liberté, du droit, qui se respectent assez, eux et leur passé, qui savent assez ce qu'ils ont prêché, ce qu'ils ont propagé pendant des années entières, pour ne pas se retourner contre leur propre tradition, mais pour dénoncer au contraire à l'indignation publique les politiciens qui après avoir été les docteurs, les prédicateurs de la grève générale, se sont faits les gardiens de l'ordre capitaliste et les saboteurs du droit ouvrier. (*Vifs applaudissements*).

Puis, comme sous le ministère de M. Clemenceau, un jour ne se passait pas sans voir naître un nouveau scandale, nous avons vu éclater cette grève des postiers, qui soulevait bien des questions, je le reconnais, délicates et difficiles, mais qui nous posait des devoirs précis. Quelle était donc l'attitude qui était tracée à la Ligue des Droits de l'Homme par les délibérations de ses Congrès, par ses votes rendus à des majorités considérables par les Congrès de Bordeaux, de Lyon et de Paris ? Citoyens, la Ligue des Droits de l'Homme avait proclamé que, d'après elle, les fonctionnaires avaient droit au syndicat, afin de défendre et de garantir leurs droits, afin de lutter contre le favoritisme et aussi dans l'intérêt des services publics

et des contribuables... Nous sommes intervenus pour déclarer que fidèles aux principes consacrés par la Ligue des Droits de l'Homme, nous estimons que les syndicats de fonctionnaires pouvaient exister en France comme ils existent dans d'autres grands pays voisins où, depuis qu'ils y ont été reconnus, ils sont entrés dans l'organisme régulier de la société et où, bien loin de constituer des spectres rouges qu'on peut agiter, afin d'effrayer l'opinion publique, ils sont devenus des instruments de conciliation et de modération. Nous avons déclaré que nous restions fidèles aux principes posés à cet égard par les Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme et, nous avons ajouté autre chose : à savoir que le gouvernement de la République n'avait pas le droit de procéder par la violence contre ceux qui avaient eu foi dans ses promesses et ses paroles. Il y avait eu une discussion à la Chambre, et il avait été entendu que tant qu'on n'aurait pas établi le statut des fonctionnaires tant qu'on n'aurait pas réglé législativement cette question, le *statu quo* serait respecté et que les syndicats de fonctionnaires pourraient exister et fonctionner librement, jusqu'au moment où la loi nouvelle aurait été adoptée.

Qu'y avait-il donc de changé? Qu'était-il survenu? D'où venait qu'on estimait avoir le droit de tirer à boulets rouges, soit sur les syndicats d'instituteurs, soit sur celui des postiers? A nos yeux le gouvernement n'avait pas le droit de manquer à sa parole, il y avait un *statu quo* légal, il n'avait pas le droit de le détruire, ni moralement, ni matériellement. Nous l'avons dit, et naturellement nous avons soulevé des protestations, mais ici encore nous nous sommes tenus strictement sur le terrain qui avait été établi par les votes exprès de la Ligue des Droits de l'Homme, nous n'avons manqué à aucune des obligations d'une association comme la nôtre.

Deux autres questions ont soulevé à un autre point de vue et dans d'autres milieux des protestations non moins violentes : à Madagascar, un de ces politiciens qui se font une carrière lucrative de la naïve confiance du suffrage universel, un homme d'un cynisme extraordinaire, avait osé porter atteinte aux droits les plus sacrés des indigènes, il avait osé faire revivre quelques-unes des mesures que Louis XIV adopta contre les huguenots à la veille de la révocation de l'Edit de Nantes. Il convenait d'apprécier ces choses à un double point de vue : au

point de vue de la liberté de conscience, qui doit, je le suppose, nous être sacrée, et au point de vue du droit des indigènes dont nous sommes les tuteurs et les gardiens nés. Nous nous sommes pénétrés de ces principes, nous avons étudié avec une scrupuleuse attention les témoignages qui pouvaient nous éclairer, nous nous sommes livrés à une enquête approfondie, puis le Comité Central a voté une résolution dans laquelle il condamnait avec motifs à l'appui une politique attentatoire à la liberté de conscience et attentatoire aux droits des indigènes de Madagascar.

Et alors, on a dit, on a répété, que c'était parce que le président et le secrétaire général se trouvaient être nés dans les rangs du protestantisme, qu'ils avaient obéi aux suggestions ataviques, aux passions confessionnelles les plus rétrogrades, que nous nous étions conduits en jésuites protestants et qu'on pouvait compter que nous ne défendrions jamais la liberté de conscience quand il s'agirait non plus de huguenots, mais de catholiques.

Par malheur, il survint précisément un incident où était engagé la liberté de conscience des catholiques : il s'agissait de l'affaire des officiers de Laon ; et nous qui avions réclamé le droit pour le fonctionnaire, pour le professeur, en dehors de l'exercice de sa fonction, d'être libre dans ses opinions et dans ses relations, nous qui estimons qu'un officier ou un instituteur a parfaitement le droit d'aller fréquenter les Bourses du travail ou les maisons du peuple, d'aller s'y entretenir des intérêts du prolétariat avec ceux qui peuvent lui donner de première main les renseignements indispensables, nous avons pensé qu'un officier qui est catholique, qui professe cette religion, a le droit d'assister à une messe, à quelque heure qu'elle se célèbre et dans quelques conditions qu'elle se célèbre. Et le Comité Central, à l'unanimité, a protesté contre la mesure qui avait frappé les officiers en question. Et quand j'ai porté cette question à la tribune de la Chambre, j'ai montré qu'il y avait une atteinte grave au principe de la liberté de conscience, mais que le principe seul était en jeu, que ce n'était par ailleurs et pour les individus rien de plus qu'une frime et qu'un mensonge ; qu'on portait atteinte à un principe qui nous est nécessaire à tous, dont nous devons tous bénéficier, que nous soyons syndicalistes ou que nous appartenions à quelque groupe confessionnel que ce soit, mais que

tout cela n'était qu'hypocrisie, parce qu'en même temps, quand il s'agissait de l'avancement dans la haute armée, c'était parmi les officiers les plus cléricaux qu'on allait chercher les grands chefs et que le scandale de cette prime d'avancement aux protégés de la congrégation ne s'était jamais étalé davantage que sous le général Picquart, au moment où il feignait de frapper les officiers de Laon.

J'ai donc, tout en dénonçant ce qui se faisait contre la liberté de conscience, signalé l'hypocrisie qui se cachait derrière ce paravent, et il a fallu quelque audace pour prétendre qu'en le faisant nous avions manqué aux principes de la Ligue des Droits de l'Homme, que nous nous étions rendus les instruments de je ne sais quelle coalition des partis avancés avec le cléralisme, que nous essayions de faire flèche de tout bois contre le gouvernement de ce bon M. Clemenceau, que nous essayions de coaliser toutes les passions et tous les préjugés contre ce ministère incomparable.

A tout cela nous n'avons pas eu grand'peine à répondre : il s'agissait de la liberté de conscience ; elle est, elle reste au premier rang parmi les formules de la Déclaration des Droits de l'Homme, et nous nous déshonorions à nos propres yeux si après avoir protesté en faveur des indigènes de Madagascar, après avoir lutté tous les jours pour la liberté des instituteurs syndicalistes, nous n'agissions pas de même, au nom de cette même liberté de conscience, pour les officiers catholiques le jour où ils sont frappés. Nous avons fait preuve de largeur, de tolérance ; nous ne nous sommes jamais abaissés au point de vue confessionnel, nous n'avons jamais demandé à ceux sur lesquels la Ligue des Droits de l'Homme étendait sa protection s'ils appartenaient à telle ou telle confession, à tel ou tel parti : il nous a suffi de constater que la liberté de conscience était en jeu, nous avons protesté et nous recommencerions si c'était à refaire. (*Applaudissements*). Et j'avoue quant à moi que j'éprouve un plaisir particulier à défendre au nom de nos principes ceux qui les méconnaissent et nous calomnient.

Quant aux événements qui viennent de se dérouler ces derniers jours, je ne sais pas s'ils ont produit dans les rangs de la Ligue des Droits de l'Homme une émotion aussi profonde que les incidents antérieurs, mais je ne m'étonnerais pas qu'on s'en emparât de nouveau pour

nous dénoncer, pour essayer de montrer que nous avons failli à tous nos devoirs, à toutes nos traditions et que nous entraînons la Ligue des Droits de l'Homme en dehors de sa voie.

Qu'avons-nous fait? Nous nous trouvions en présence de la grève des chemins de fer et il n'y a pas un citoyen ici qui ne sache que, d'une part, on a proclamé d'emblée, *a priori*, impérativement et du haut de la tribune que cette grève était illégitime parce qu'elle avait un caractère politique et révolutionnaire, que par là même elle se mettait en dehors de toute légalité et que le gouvernement se trouvait par là dispensé de respecter lui-même ces lois, ces justes lois dont il a la charge et l'administration. On a déclaré qu'on se trouvait en présence d'une grève révolutionnaire, mais on s'est bien gardé de faire la démonstration de cette assertion; on s'est contenté de formuler des articulations vagues et générales et d'agiter devant ce pays qui a retrouvé là une vieille connaissance, le spectre démodé de ces conspirations qu'on tire de l'armoire de la police chaque fois qu'on en a besoin, qu'on promène d'un bout à l'autre du territoire pour effrayer le bon public comme on effraye les marmots avec Croquemitaine et qui rentre dans les tiroirs de la sûreté générale dès qu'il a atteint son but, qui est de faciliter les mesures policières et gouvernementales.

Quant à nous, nous avons répondu avec sang-froid qu'en premier lieu on n'avait pas fait, pas même tenté cette démonstration et que quand bien même on l'aurait faite, nous n'estimons pas qu'un gouvernement puisse sous quelque prétexte que ce soit, se dispenser de la légalité, qu'un gouvernement n'a jamais le droit de sortir de la loi, qu'il creuse sa fosse sous ses propres pieds, qu'il se suicide le jour où il prétend sortir de la légalité pour rentrer dans je ne sais quel droit supérieur.

Nous nous sommes cantonnés sur le terrain tracé par nos actes, par nos déclarations, par nos paroles au cours de la longue lutte que nous livrons depuis douze ans. Nous n'avons fait que répéter ce que nous avons dit au cours de la première bataille et, je défie qu'un homme qui a donné son adhésion à la Ligue des Droits de l'Homme puisse reconnaître à un gouvernement le droit de tenir le langage suivant: Le jour où un mouvement ouvrier a pris un caractère qui n'est pas strictement légal, je me

dispense moi-même de respecter la loi ! Non ! nous avons été fondés contre les sophismes de la raison d'Etat et nous disons bien haut que vous n'avez le droit de rappeler au respect de la loi que si vous pratiquez strictement vous-même ce respect ; vous n'avez pas le droit, sous le prétexte mensonger d'un sabotage dont vous parlez sans cesse, et que vous ne prouvez jamais, de saboter les institutions de la défense nationale ; alors que la loi n'a prévu et permis la mobilisation ou les appels partiels que dans un intérêt de défense du territoire, sous la menace évidente d'un danger extérieur, vous n'avez pas le droit de mettre cet instrument de sécurité nationale au service des intérêts capitalistes, vous n'avez pas le droit de transformer une grève légale en un acte de rébellion en proclamant que les ouvriers qui ont cessé de travailler, qui se sont concertés pour cesser de travailler, sont devenus soudainement des militaires qui trahissent le drapeau, qui manquent à leurs obligations envers la patrie, s'ils pratiquent un droit que la loi de 1864 leur a conféré.

Nous avons déclaré que c'était là une besogne véritablement anti-patriotique, parce que c'est discréditer l'armée que de démontrer à la France tout entière que les institutions militaires ne sont pas faites pour la défense nationale, mais qu'elles ont pour objet réel de jeter dans les conflits économiques le poids de l'armée, de la jeter dans le plateau du capitalisme et de faire intervenir ces milices pourtant prolétariennes d'origine dans leur immense majorité, toujours au détriment de la classe ouvrière. (*Vifs applaudissements*).

Donc, sur ce point, sur la violation de la légalité, arrestations en masse préventives, violation de l'esprit de la loi militaire, sur ce point-là nous n'avons fait que suivre les traditions de la Ligue des Droits de l'Homme, reprendre le langage que nous avons toujours tenu, nous sommes restés strictement fidèles à notre esprit et à nos précédents.

Mais est-ce que cette protestation au nom du droit épuisait notre rôle en l'espèce, à nous qui aspirons à être les représentants de la conscience française ? N'avons-nous pas quelque chose de plus à dire, une flétrissure spéciale à infliger à cet homme qui s'est cyniquement déjugé, qui n'est arrivé au pouvoir que parce qu'il avait pendant des années, non pas seulement prêché

d'un bout à l'autre du pays la grève générale sous la forme la plus révolutionnaire, mais parce qu'il l'avait organisée, cet homme qui avait donné lui-même des instructions et des leçons d'émeute et de sabotage et qui n'a profité de son avènement que pour pousser bien au-delà des Méline et des Dupuy l'audace de son action réactionnaire ? Il a fallu attendre l'arrivée de M. Briand au pouvoir pour qu'un gouvernement soit-disant républicain osât confisquer hypocritement les droits légaux des ouvriers. Eh quoi ! nous n'oserions pas marquer cette louche figure au fer rouge de notre mépris, crier qu'il y a là quelque chose qui soulève la conscience de tous les honnêtes gens, et que si quelque chose peut nous étonner et nous écœurer, c'est d'assister au spectacle auquel nous assistons. Ah certes ! j'admets que l'on soit conservateur, voire réactionnaire, j'admets qu'on ne pense pas comme moi, qu'on déplore que notre société soit en proie à des dissensions fratricides, j'admets même qu'on soit partisan d'une intervention par la force brutale de l'Etat contre toutes ces formes de la vie et de l'activité ouvrières. Je n'ai pas la prétention à l'infaillibilité ou au monopole de la bonne foi. Mais comment des hommes qui peuvent être, qui sont eux-mêmes honnêtes, qui se respectent eux-mêmes, qui se sentent, qui se piquent de probité intellectuelle, peuvent-ils accepter d'être servis par un homme qui n'a fait sa carrière qu'en prêchant la révolution, en prêchant le désordre et qui, parce qu'il avait passé sa jeunesse à casser toutes les vitres, s'est établi sur le tard vitrier... (*Rires et vifs applaudissements*). Cet homme qui avait prêché partout la grève générale et qui ose faire ce que ni Dupuy ni Méline n'avaient osé tenter : confisquer le droit légal de grève à toute une corporation. Il nous appartenait bien, je crois, de prendre la parole, au nom de la conscience française, et nous sommes fiers d'avoir flétri cet homme, d'avoir dénoncé cet homme qui, je n'hésite pas à le dire, est un péril pour la République elle-même, parce que celui qui a trahi tout son passé, le parti socialiste, qui a trahi les idées qu'il avait défendues pendant vingt ans, celui-là, soyez-en sûrs, ne s'arrêtera pas en si beau chemin et si jamais son intérêt l'y porte et ses ambitions l'y poussent, c'est la République elle-même qu'il trahira ! (*Mouvement, applaudissements*).

Voilà, citoyens, rapidement résumés les cas princi-

paux dans lesquels des conflits ont été suscités au sein de la Ligue des Droits de l'Homme et quand nous nous livrons à cet examen de conscience loyal, quand nous recherchons avec vous sur quel point nous avons manqué à ce qui était la tradition, l'obligation stricte de la Ligue des Droits de l'Homme, j'avoue très franchement que je n'en vois pas un seul.

Ah ! je ne prétends pas que nous n'ayons pas commis des erreurs, je ne prétends pas à l'infaillibilité pour le Comité Central ou le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme ; il est bien évident qu'il a pu, qu'il a dû se produire, qu'il s'est produit des fautes, des erreurs, dans la masse énorme d'affaires qui nous passent par les mains.... Je n'ai pas eu le temps en effet d'insister comme j'aurais dû le faire, sur un des côtés essentiels de notre activité ; en dehors de ces grandes manifestations, de cette protestation inlassable que nous devons élever, que nous élevons au nom du droit, pas un jour ne se passe sans que nous livrions pied à pied cette bataille de la légalité dont je vous parlais, sans que nous obtenions satisfaction pour telle personne qui a été lésée, tel citoyen auquel on a refusé l'exercice de ses droits, tel ouvrier auquel on dénie la pitance qui lui est due après un accident du travail, tel soldat auquel on refuse l'indemnité due après avoir détruit sa santé ; jour après jour, des milliers de dossiers nous passent par les mains, c'est sur cette besogne que le secrétaire général, que les conseils, que nos bureaux déploient toute leur activité.... Je n'ai pas la prétention de soutenir que nous n'ayons pas de temps à autre, commis telle ou telle erreur : nous sommes faillibles comme vous tous, mais ce que nous avons le droit d'affirmer, c'est que dans toutes les grandes questions qui se sont posées, chaque fois qu'il s'est agi de choisir entre les principes essentiels de la Révolution française, tels qu'ils ont été formulés dans la Déclaration, entre l'idéal de justice tel que nous avons voulu le présenter aux yeux de la France démocratique, chaque fois qu'il s'est agi de choisir entre ces principes et la politique d'intérêt, nous n'avons jamais hésité à faire notre devoir, et au risque d'entraîner des démissions, de provoquer des attaques, de susciter des haines, le Comité Central a toujours répondu : présent, il a toujours fait intégralement son devoir.

J'estime, citoyens, qu'en ce faisant, il a donné une leçon de persévérance, une leçon d'obstination, une leçon de

vailance dont la démocratie française a quelque peu besoin, car ne vous le dissimulez pas, nous traversons à l'heure actuelle et nous traverserons inévitablement pendant quelque temps encore une période singulièrement trouble et pénible : l'air qu'on respire à l'heure actuelle est un air lourd, confiné, méphitique, il semble que nous marchions à tâtons et à reculons dans une voie marécageuse, on ne sait plus à qui ou à quoi se fier, on ne peut plus avoir foi ni aux programmes, ni aux partis, je dirai presque ni aux principes ni aux hommes. Et alors, nous voyons se constituer plus formidable que jamais la coalition de tous les intérêts, de tous les égoïsmes, de tous les appétits, nous voyons le gouvernement se mettre tout entier à leur service, nous le voyons proclamer cyniquement qu'il n'hésitera pas le jour où cela lui semblera nécessaire à sortir même de cette légalité qu'il invoque judaïquement contre les revendications ouvrières, et le gouvernement qui ose tenir ce langage à la tribune, c'est le même gouvernement qui cite devant les tribunaux du pays des hommes qui ont prononcé une parole un peu malsonnante.

Eh bien, oui, citoyens, cette alliance du gouvernement de la République et des égoïsmes elle est plus forte que jamais; nous avons devant nous un ennemi qui est plus puissant qu'il y a quelques années. Nous avons nourri un moment l'espérance, l'illusion, la chimère que nous touchions à une ère de réformes, nous devons constater aujourd'hui que nous avons fait bien des pas en arrière. Ce n'est pas sur quelques points particuliers que ce recul s'est opéré, c'est l'esprit même de la France qui est affecté : la réaction coule à pleins bords, elle triomphe sous la forme, sous l'étiquette républicaine, sous un gouvernement, avec une majorité qui a l'audace de se dire radicale, elle est plus forte qu'elle ne l'a jamais été depuis 40 ans en France.

Mais il y a quelque chose d'infiniment pire, d'infiniment plus dangereux et douloureux : c'est l'état d'apathie, de malaise, c'est l'état d'indifférence de l'opinion publique, et quand je parle de l'opinion publique, je ne parle pas de l'opinion de nos adversaire, mais bien de la masse du prolétariat français.

Je reconnais qu'il a quelque raison d'éprouver un profond dégoût, un complet découragement, qu'il a subi bien des déceptions, qu'il a quelque droit de se défier

des hommes. Combien en a-t-il vu qui sont venus à lui, qui lui ont prodigué les flatteries, multiplié les excitations, et le jour où la fortune les a favorisés, le jour où ils ont été appelés au pouvoir, il n'a pas connu de plus perfides ennemis, d'adversaires plus résolus; il les a vus repousser du pied l'échelle avec laquelle ils étaient montés. Je comprends toutes ces déceptions et ce dégoût. Mais prenez garde! il y a quelque chose qui est infiniment grave: c'est que si on laisse s'acclimater dans ce pays le dégoût, non pas de certains hommes, mais des institutions, si l'on laisse l'atonie s'emparer de la démocratie elle-même, si l'on s'accommode de cette espèce de scepticisme gouailleux, qui met sur le même pied tous les hommes, que ce soient les véritables traitres, ceux qui ont donné le spectacle répugnant de la trahison ou bien au contraire ceux qui ont honnêtement, loyalement, courageusement, à travers combien de cause de découragement, continué à combattre, à soutenir la cause de la justice et de la liberté, ce jour-là, oui, les institutions de la démocratie française seront irrémédiablement compromises. C'est par des journées comme celles-là, c'est par de sombres jours de décembre qu'on a vu ce pays se ruer vers la dictature, qu'on a vu l'indifférence d'une majorité du peuple français accepter la dictature, s'incliner devant le coup d'Etat, se détourner de l'effort viril et de la lutte pour l'idéal.

Quels que soient les dégoûts que nous ait donnés la République depuis 40 ans, quel que soit le légitime sentiment de répugnance que nous avons pour le fonctionnement hypocrite de nos institutions prétendument démocratiques, ce jour-là pourtant, nous apprendrions à nos dépens à faire la différence entre un régime dans lequel il reste certaines garanties pour la liberté, dans lequel après tout, il ne dépend que de nous de donner le coup de balai nécessaire, de devenir les maîtres de nous-mêmes et de notre gouvernement, et d'un régime dans lequel nous aurions laissé se reconstituer l'antique autorité avec l'antique servitude, laissé se river de nouveau le joug ancestral. Ce jour là, nous saurons la faute que nous aurons commise, nous saurons que les peuples qui s'abandonnent, qui, parce qu'ils ont été trahis, ne renoncent pas seulement à ceux qui les ont trahis, mais à toutes les institutions de liberté, et refusent de se servir des tronçons d'armes qu'ils ont encore entre les mains,

nous apprendrons ce qu'il peut leur en coûter, nous saurons qu'à l'intérieur, c'est la faillite de la démocratie; c'est par conséquent, l'abandon, la répudiation de cet espoir de voir le gouvernement des hommes s'organiser sur une base rationnelle, c'est l'abandon de la pensée que nous soyons dignes et capables de nous diriger nous-mêmes; c'est la rentrée dans ce cycle éternel de réaction et de violence inutile, d'agitations convulsives et spasmodiques et de périodes de pesante oppression pendant lesquelles on ne peut même pas prononcer un mot de liberté, jeter un cri d'affranchissement, tenter un effort d'émancipation. (*Vifs applaudissements*).

Voilà l'avenir qui se prépare par notre faute, voilà l'avenir tel qu'il faut l'envisager. Si la France à l'heure actuelle n'éprouve pas un sentiment de dégoût, mais de dégoût viril et actif, si elle ne le manifeste pas avec énergie, si elle ne se redresse pas, si elle ne dit pas : jusqu'ici mais pas plus loin ! il est temps de mettre un terme aux intrigues et aux agissements répugnants des politiciens d'aventure, je veux résolument, consciemment, sérieusement, le progrès, je veux un régime de liberté et de discipline, discipline volontaire, discipline sur soi-même, je veux la méthode, l'effort continu, si la France ne sait pas faire cet effort sur elle-même, si elle n'est pas capable d'opposer cette ferme attitude aux hommes qui l'exploitent, qui l'insultent, qui la trahissent, j'ai grand peur pour les institutions que nos pères ont établies avec tant d'efforts et de sacrifices, pour ces institutions dont on sent le prix quand on ne les a pas ou quand on ne les a plus. Car enfin, nous voyons des peuples entiers verser leur sang, se jeter dans les sacrifices héroïques et jusque dans le martyre pour arracher au despotisme ces tronçons de liberté que nous affectons de mépriser parce que nous ne savons pas nous en servir et parce que nous ne sommes pas véritablement les maîtres de nos volontés et de nos consciences. (*Bravos*).

Il est indispensable, en présence d'une crise comme celle que nous traversons, que, reprenant définitivement position sur le terrain que nous avons nous-mêmes choisi il y a treize ans, nous reprenions du même coup clairement conscience de ce que nous avons voulu faire, de ce que nous avons fait et de ce que nous devons faire à l'heure actuelle.

Ce que nous avons voulu faire, ç'a été quelque chose

qui était véritablement aventureux et téméraire, c'était presque un défi que nous jetions à l'histoire ; nous avions la prétention dans ce pays de France d'inaugurer ce que j'ai appelé une fois un commencement d'organisation de la conscience française. Oui, nous croyions qu'il était indispensable que la conscience française ne se livrât pas isolément, sporadiquement, à des manifestations sans portée et sans lendemain, mais qu'elle eût un instrument toujours prêt pour la traduire, un miroir pour la réfléchir, un porte-voix pour la proclamer, une épée pour lui frayer la voie. C'est ce que nous avons voulu ; nous avons tenté ce commencement d'organisation de la conscience française, et je dis bien haut — et qui donc ici oserait me contredire ? — qu'il est plus indispensable que jamais de maintenir intact et de développer, de consolider, d'aiguiser, de rendre plus efficace cet instrument. (*Vive approbation*).

Indispensable parce que si la France éprouve à l'heure actuelle un besoin impérieux, urgent, savez-vous quel il est ? Ce n'est pas d'une dose nouvelle de réalisme politique, ce n'est pas d'hommes qui s'adaptent trop facilement : non ! c'est d'une dose d'idéalisme ; elle a besoin d'hommes qui lui disent : On ne vit pas exclusivement d'affaires, on ne vit pas d'habileté politique ; les principes, prenez-y garde ! ils ont leur façon de prendre leur revanche ; quand on les a trop longtemps foulés aux pieds, il se trouve que les intérêts eux-mêmes sont lésés.

Prenez-y garde ! à l'heure actuelle, on affecte en France de s'imaginer que l'ère des prononciamentos et des coups d'Etat est définitivement close, et je ne prétends pas, quant à moi, deviner et prédire sous quelle forme se produirait le triomphe éventuel de la réaction. Mais ce que je sais bien, ce que je vois, c'est qu'il souffle en Europe un singulier vent et que nous avons vu successivement dans trois pays des prononciamentos militaires qui, tantôt se sont fait au nom du progrès soi-disant démocratique et tantôt au nom de la réaction ; nous les voyons triompher, et peut-être, qui sait ? en France, à un moment donné, nous pourrions nous retrouver sous le joug de cette armée qui nous a montré surabondamment que si elle n'est pas toujours capable de remplir son devoir élémentaire et professionnel de défense nationale, elle a conquis apparemment le droit de se rendre maîtresse de nos destinées à l'intérieur.

Et chose plus grave encore : on dirait que nous avons perdu la faculté du mouvement régulier, du ressort qui nous faisait marcher jour après jour, pas à pas, dans cette voie de l'évolution pacifique, du progrès continu. Ah oui ! c'était un beau rêve que nous avons fait. Sans illusion, assurément : nous savions bien qu'à un moment un effort, une secousse, une bataille pouvait devenir nécessaire, qu'on ne trace pas d'avance à l'histoire son plan, qu'on n'a pas le droit de dire : Il n'y aura plus jamais de mouvement violent ni de révolution, et le prolétariat obtiendra son triomphe sans être forcé de recourir aux procédés dont s'est servi la bourgeoisie : cela, nous le savions, l'histoire l'enseigne : pas un régime ne s'est établi jusqu'ici sans qu'il y ait eu à un moment donné une secousse violente. Mais nous savons aussi que si c'est là le coup de pouce final des révolutions, ce n'est pas ainsi que s'accomplissent les vrais et réels et profonds progrès, nous savons que ce qui demeure dans la vie des nations, c'est ce qui a été accompli par un effort de raison, de volonté et de conscience ; nous savons que le progrès véritable, c'est celui qui se fait jour par jour, qu'on arrache à l'ennemi et qu'on s'arrache à soi-même, et nous avons espéré que la France telle que nous la connaissons, capable à de certaines heures de singuliers accès de légèreté et d'oubli d'elle-même, mais la France malgré tout qui a de magnifiques retours, qui se retrouve elle-même et son génie, qui a toujours été un pays de fraternité, de clarté, de raison lucide et de sentiment chaleureux, un pays de progrès, d'humanité, un pays de civilisation, nous espérions qu'elle deviendrait le grand artisan de ce progrès continu, méthodique, pacifique, légal.

Hélas ! citoyens, nous avons aujourd'hui bien des raisons de craindre que ce ne fût là qu'une illusion. Eh bien, soit ! nous n'avons pas la prétention présomptueuse d'opposer, comme une arme qui à elle seule pourrait nous garantir la victoire, l'organisation de la Ligue des Droits de l'Homme à toutes ces forces de destruction et de mort que je viens de vous signaler. Nous savons que notre œuvre est modeste. Bien que nous ayons compté à un certain moment près de cent mille citoyens de ce pays dans nos cadres, en réalité nous n'avons jamais été plus d'une poignée d'hommes qui ont réellement compris et épousé l'idéal de notre Ligue des Droits de l'Homme.

Tout cela est vrai : mais pourvu que nous soyons, pourvu que nous continuions à être, pourvu que nous ne soyons pas infidèles à nous-mêmes, mais obstinément fidèles à l'esprit qui nous a inspirés dès le premier jour, nous accomplirons malgré tout dans ce pays une besogne supérieurement utile, nous contribuerons à rendre à ce pays la dose d'idéalisme qui lui est nécessaire. Qu'on ne vienne pas nous traiter avec un dédain superbe d'idéologues : non, le véritable idéalisme est le meilleur des réalismes : c'est cet idéalisme diligent, qui ne se contente pas de mots, de phrases, de vagues et amples formules : l'idéalisme laborieux, militant, travailleur, l'idéalisme tel que nous avons essayé de le pratiquer. Si nous persistons dans cette voie, si nous sommes réellement fidèles et à ce grand passé que nous avons le droit d'évoquer avec fierté, et au devoir qui à l'heure actuelle se présente à nous sous une forme si impérieuse et si austère, j'ai le droit de le dire, après tout, peu importe le résultat : l'essentiel aura été fait.

Ah ! sans doute, nous n'avons pas le droit de renoncer d'avance à une victoire qui est pour nous la condition de la vie, de la prospérité, du progrès de la France : non ! Nous ne nous désintéressons nullement du résultat final : mais la victoire immédiate, cette victoire sur la quelle nous avons peut-être un peu naïvement compté il y a quelques années, nous n'avons pas le droit d'y compter et nous ne devons pas nous en préoccuper outre mesure. Nous devons nous dire qu'à aucun moment nous n'avons fait un pacte avec la victoire, mais bien avec le devoir, avec notre conscience. Nous avons compris que nous étions un élément nécessaire de la vie morale de la France et que nous devons représenter courageusement, intrépidement, ces principes, nous grouper autour d'eux et les défendre jusqu'au bout. La consigne subsiste. Si nous faisons cela, nous n'aurons pas manqué notre vie, ni manqué à notre vie et la vie ne nous aura pas refusé les seules satisfactions qui valent la peine d'être recherchées.

Est-ce que vous n'avez pas tous au cœur ce sentiment de fierté joyeuse qu'on ressent quand on livre ces luttes, qu'on voit devant soi ces adversaires puissants, mais qui pourtant — on en a conscience — ne réussiront jamais à vous réduire, ne remporteront jamais la victoire définitive sur vous ? Quand on a cela au cœur, on ressent des

fiertés et des joies qui compensent amplement toutes les amertumes, tous les dégoûts et toutes les tristesses de la vie publique à l'heure actuelle. Avoir le droit de se dire qu'on n'a pas manqué à son devoir, quelle récompense plus haute que celle-là ? Certes, quand nous sommes sortis de nos cabinets de travail ou de nos ateliers, quand nous avons fondé la Ligue des Droits de l'Homme, nous ne nous doutions pas de tout ce que nous aurions à faire, nous n'avions pas mesuré de l'œil toute la voie que nous devions parcourir. Et pourtant, dès ce temps-là, nous avions jeté un coup d'œil suffisamment ferme, large, clairvoyant autour de nous pour deviner quelle était la nature et l'étendue de la besogne à laquelle nous nous attelions, et que c'était une besogne à laquelle on n'a pas le droit de renoncer une fois entreprise, à laquelle on ne peut se soustraire à point nommé. Il s'agit pour nous de tenir cette parole que nous nous sommes mutuellement donnée à cette heure des débuts. Il s'agit de jouer jusqu'au bout le rôle qui nous appartient dans l'évolution de ce pays de France, dans cette évolution si difficile, quelquefois si douloureuse et tragique. Eh bien ! quelles que soient les difficultés, nous le jouerons, ce rôle, nous le jouerons avec une invincible obstination, nous le jurons par le souvenir de nos frères d'armes, par la mémoire de tous ceux qui ont pris part à cette grande lutte, à cette lutte qui n'a pas commencé avec l'Affaire Dreyfus ou avec la Révolution Française, ni avec l'histoire de France, mais avec l'histoire du monde. Il est réconfortant d'évoquer le souvenir de tous ceux qui ont librement sacrifié leurs intérêts, leurs ambitions, leur liberté, quelquefois leur vie pour la cause du droit, de la justice, de la liberté et du progrès. Comme eux, nous sentons une fierté joyeuse nous remplir les cœurs quand nous avons conscience d'aller à la bataille pour une grande cause, pour la grande cause. Malgré tant de défections nous voyons se tendre vers nous des mains fidèles, des mains de compagnons d'armes qui ne nous abandonneront pas tant que cette bataille durera. Et quant à moi, qui ne me targue pas d'un optimisme facile et niais, je compte malgré tout sur la revanche finale du droit. J'ai le ferme, l'invincible espoir que la raison finira par avoir raison, que la justice finira par pénétrer dans le droit et dans la loi. Je crois, je sais, que pas un seul effort ne se perd, en vertu de cette loi scientifique de la conservation de l'énergie. Il n'y a pas

un effort fait, pas un acte accompli pour la cause du progrès qui n'aille grossir ce trésor des forces de vie, de réparation, de progrès, de lumière et de liberté. C'est la grande et noble besogne à laquelle la Ligue des Droits de l'Homme vous convie, c'est le terrain sur lequel elle vous supplie de vous grouper à l'heure actuelle ; elle vous adjure de lui apporter un concours qui lui est plus indispensable que jamais ; jamais l'heure n'a été plus grave, plus sombre, mais jamais nous n'avons eu plus le droit de regarder avec confiance vers l'avenir, pourvu que nous soyons fidèles à nous-mêmes ! (*Applaudissements prolongés*).

Une longue et chaleureuse ovation a été faite à M. Francis de Pressensé.

M. Albert Chenevier, président de la section du 5^e arrondissement de Paris, a prononcé ensuite l'allocution suivante :

C'est avec une véritable joie que je me fais ce soir l'interprète de vos applaudissements pour remercier de tout cœur notre président, Francis de Pressensé, de l'admirable conférence qu'il vient de prononcer, conférence si pleine de noblesse, si pleine de communicative ardeur que nous en avons tous éprouvé un réconfort et une fierté. (*Applaudissements*).

Certes, pour tous les hommes qui ont entrepris cette tâche de lutter contre les puissances d'oppression et de mensonge, il existe des moments où peut paraître, je ne dirai pas un découragement, mais une sorte de fléchissement. Pour ceux-là, il est certain que c'est un spectacle particulièrement fort, particulièrement encourageant que celui d'un homme qui, comme Francis de Pressensé, parmi toutes les difficultés de la lutte quotidienne, parmi toutes les attaques, parmi toutes les injustices, parmi les ingratitude plus dures à supporter que toutes les injustices, a néanmoins fermement continué sa marche vers le but qu'il s'était une fois assigné ; cet homme que rien n'a arrêté, ni tristesses particulières, ni tristesses politiques, et qui n'a jamais dévié du chemin qu'il s'était tracé vers la réalisation de ses conceptions de la vérité et de la justice. (*Applaudissements*).

C'est d'abord la haute signification de cet exemple que

les organisateurs de cette réunion ont voulu souligner à la veille du jour où la Ligue des Droits de l'Homme va tenir les assises de son Congrès annuel.

Vous avez répondu en foule à notre pensée intime. Permettez-moi, au nom de la section du 5^e arrondissement de Paris qui s'honore de vous recevoir ce soir, de vous remercier de l'empressement avec lequel vous avez cordialement répondu à notre appel.

Mais je veux préciser notre intention.

Dans ce moment où notre association subit une crise qu'il ne faut pas méconnaître, dans ce moment où certaines sections, où certains de nos collègues paraissent douter dans une certaine mesure de l'efficacité de notre effort, de la réalité de notre idéal, nous avons voulu manifester hautement qu'il existe encore des sections, qu'il existe encore des membres de la Ligue des Droits de l'Homme qui n'ont pas perdu la foi en l'idéal qui les a groupés il y a treize ans et qui ont fidèlement conservé avec autant d'ardeur et de force qu'aux premiers jours cette volonté dont nous avons voulu faire l'armature la plus solide de notre association : j'entends cette volonté de lutte contre l'arbitraire et contre les injustices qui est le fondement même de notre Ligue des Droits de l'Homme et la seule raison de son existence. (*Applaudissements*).

La Ligue des Droits de l'Homme subit-elle une crise de découragement? Vraiment on pourrait le croire à de certains indices. Mais ceci m'amène à vous poser une question nette : vous savez pourquoi notre association s'est fondée ; vous savez quel but elle poursuit. Ce but, je le rappelais tout à l'heure. Ce n'est pas devant vous qu'il est besoin de le définir en détail. La question que je vous pose, que je pose à ceux d'entre vous qui peut-être, délégués de province ou de Paris, ont, au sein de leurs sections, senti cette sorte de crise latente, est la suivante : La tâche que les statuts de la Ligue des Droits de l'Homme assignent à votre activité, estimez-vous qu'elle est accomplie? Estimez-vous que l'œuvre est terminée? (*Mouvement*) Et si quelqu'un d'entre vous se lève et me répond : oui, alors je comprendrai que celui-là soit indifférent et dise : La Ligue des Droits de l'Homme n'a plus rien à faire, elle n'a plus qu'à fermer ses services et clôturer sa vie. Si personne ne se lève, si tous vous sentez bien qu'il n'y a pas de progrès sensible

vers plus de justice, mais qu'il y a au contraire une sorte d'arrêt dans le développement de la conscience juridique française, je vous dirai alors : Est-ce donc dans ce moment où la tâche devient plus nécessaire qu'il faut désertir la bataille et laisser à d'autres l'honneur de soutenir le combat où nous nous sommes engagés ensemble ? (*Applaudissements*).

Voilà la question extrêmement simple. Si vous admettez — et comment le nieriez-vous ? — qu'aujourd'hui plus que jamais les membres de la Ligue des Droits de l'Homme ont une tâche à remplir, quel motif invoquer pour renier cette tâche, autre qu'une certaine discontinuité de volonté, ou une sorte d'indifférence pour les libertés publiques ? Allons-nous donner à nos adversaires cette joie — joie illusoire, je le sais ! — que la Ligue des Droits de l'Homme pourrait sombrer dans cette forme, qui est peut-être la plus abjecte, du reniement : le reniement par l'indifférence ? (*Mouvement*).

Je dis la forme la plus abjecte, parce que c'est la plus sournoise, la plus hypocrite, la moins visible, celle qui, tapie dans les tréfonds des consciences, n'entraîne aucune responsabilité, n'exige aucune espèce de courage. C'est aussi la forme la plus dangereuse parce que c'est celle qui peut faire, sans déceler sa présence, les progrès les plus forts.

Tout à l'heure, notre président Francis de Pressensé parlait de l'indifférence politique au Coup d'Etat de 1851. Ne sentez-vous pas que nous nous trouvons dans un de ces moments d'indifférence dont le règne est peut-être la plus triste et la plus terrible des tyrannies ? C'est contre ce relâchement qu'un grand nombre de sections de la Ligue des Droits de l'Homme entendent protester ; c'est contre ce reniement par l'indifférence que la section du 5^e arrondissement proteste ; c'est dans cet esprit de protestation qu'elle a organisé la réunion de ce soir.

Le problème que nous posent actuellement les circonstances est le suivant : Laisserons-nous les honnêtes gens livrés à tous les coquins de la politique et de la finance ? Laisserons-nous rallier toutes les forces de l'indifférence par tous les actifs soldats des forces d'oppression et de mensonge ? (*Applaudissements*).

Nous répondons hardiment : En ce qui nous concerne, nous ne le souffrirons pas (*Approbaton*). Nous ne pou-

vous concevoir un tel renoncement sans que le rouge de la honte nous monte au front ! (*Applaudissements*).

Nous voulons, aujourd'hui, comme hier, marcher toujours dans cette même voie que nous indiquait tout à l'heure notre président, Francis de Pressensé ; nous voulons continuer plus que jamais la lutte contre les puissances d'arbitraire ; pour la continuer, nous voulons plus que jamais nous sentir solidaires, la main dans la main ; nous voulons plus que jamais tendre à notre président cette main fraternelle et amicale dont il parlait tout à l'heure.

Mais permettez-moi d'énoncer, pour terminer, un espoir. Certes, la crise que nous traversons paraît grave ; certes, l'heure paraît celle des résolutions fermes, mais croyez-vous, et c'est un espoir fervent que j'exprime ainsi, qu'il faille désespérer des destinées de notre grande association ? Ici encore, je réponds hardiment : non !

Par moments, certains d'entre nous peuvent être en effet un peu inquiets de la nécessité où ils se trouvent d'accorder chaque jour les principes de liberté, de vérité et de justice qu'ils ont au fond du cœur avec les mille nécessités de la pratique quotidienne. Il se peut que certains d'entre nous, trop occupés ailleurs, ressentent par moments, sinon une certaine fatigue, du moins un certain abandon. Mais, tous ceux-là, tous ces gens qui sont épris de vérité, de justice, de tout ce qu'il y a de noble dans l'évolution humaine, ils savent fort bien qu'il y a dans la Ligue des Droits de l'Homme, dans son Comité Central, qu'il y a aussi dans l'armature des mille sections réparties sur tout le territoire, des sentinelles qui veillent sur le patrimoine commun des libertés publiques. Un jour où la bataille sera plus âpre, le danger plus violent, si ces sentinelles jettent à ces troupes assoupies un cri d'alarme, ce jour-là, j'en suis convaincu, nous répondrons à leur appel, unanimement, comme aux jours de la grande Affaire, nous nous grouperons autour du Comité Central, des bureaux des sections, pour marcher à l'action et gagner les nouvelles victoires de la justice, de la liberté et du droit. (*Applaudissements*).

PARTIE OFFICIELLE

Première séance**Dimanche 30 octobre 1910 (matin)**

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 du matin, dans la salle de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, à Paris (6^e arr.), sous la présidence de M. Henri Gamard, secrétaire de la fédération des sections de Paris.

Le Comité Central est représenté par : MM. Francis de Pressensé, président ; Victor Basch, Emile Glay, Dr J. Héricourt, et Pierre Quillard, vice-présidents ; Mathias Morhardt, secrétaire général ; Alfred Westphal, trésorier général ; Paul Aubriot, G. Barthélemy, Emile Borel, C. Bouglé, J. Bouniol, Ferdinand Buisson, Léopold Clavier, Félicien Challaye, Alcide Delmont, Dr Doizy, J. Hadamard, A.-Ferdinand Herold, Emile Kahn, Emile Kern, Léon Martinet René Méheust, Louis Oustry, Jean Raynal, Amédée Rouquès, Henri Schmidt, Dr Sicard de Plauzoles, E. Tarbouriech, M^{me} Maria Vérone, et M. Lucien Victor-Meunier.

Le nombre des délégués présents est de 255.

Le nombre des sections représentées au Congrès est de 331.

M. Henri Gamard en ouvrant la séance s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La fédération des sections parisiennes m'a confié l'agréable mission de vous adresser ses souhaits de bienvenue : je le fais de tout cœur, et je ne veux que m'excuser auprès de nos collègues du Havre desquels nous avons, bien involontairement, usurpé les droits, cette année tout au moins.

Je ne sais d'ailleurs si c'est la perspective d'un séjour à Paris, peu agréable à cette saison, qui a retenu nos collègues, mais je constate avec peine que nous sommes peu nombreux.

Certes, le refus des permis à demi-tarif a gêné quelques-uns de nos amis. Mais, je me souviens que la fédération des sections parisiennes avait fait savoir à ses sœurs de provinces que nos membres pourraient, à l'occasion, accepter de représenter les sections. Eh bien, nous n'avons reçu aucun mandat.

Je pensais, qu'avec raison, les sections préféreraient déléguer quelqu'un des leurs : aussi quelle n'a pas été ma surprise, quand le 26 septembre j'ai lu, dans une communication de notre secrétaire général, que 200 sections à peine sur 850 avaient désigné leurs représentants.

Pour le coup, mes chers collègues, c'est bien là de l'indifférence et une coupable indifférence.

Oh ! cette indifférence nous l'avons tous, les uns et les autres, constatée dans nos sections respectives.

Beaucoup de nos membres négligent d'assister à nos réunions et se désintéressent de nos travaux. Oserais-je dire d'ailleurs que l'exemple part quelquefois d'en haut et qu'au Comité Central quelques-uns de nos collègues, dont je ne nie pas, d'ailleurs, les nombreuses occupations, ne sont pas toujours des modèles d'assiduité.

Il semble bien qu'à l'heure actuelle un assez grand nombre de ligueurs paraissent figés dans le passé. Sans doute ce sont encore des ligueurs. Volontiers ils se parent de ce titre ; ils se remémorent aussi l'action passée de la Ligue des Droits de l'Homme ; ils sont ligueurs aujourd'hui, parce que c'est un brevet de républicanisme,

c'est proclamer qu'il y a dix ans, on était du bon côté de la barricade, rester membre de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est en somme souscrire pleinement à l'effort considérable qu'une poignée de citoyens admirables ont donné à l'époque où la vérité fut bien près d'être à jamais bannie par les puissances de mensonge.

C'est bien de rester impérissablement attaché à l'œuvre d'hier. Sans doute il nous faut souvent, à nos heures de recueillement, revivre les heures tragiques de 1896 à 1900, sans doute il faut garder le pieux souvenir des héros d'il y a treize ans. Quelques-uns sont déjà disparus et nous les glorifions ; d'autres, infatigables, nous restent et nous les vénérons. Les uns et les autres nous ont donné un grand exemple d'abnégation, de courage civique et de dévouement à la vérité.

Mais précisément quand nous nous retrempons dans ces souvenirs, quand la grande leçon du passé se dégage nette et précise, quand l'héroïsme de nos devanciers éclate à nos yeux, notre devoir ne nous apparaît-il pas comme plus impérieux et n'avons-nous pas la claire notion des obligations qui demain peuvent nous incomber ?

Peut-on croire, aujourd'hui, comme trop de nos collègues le croient, que la Ligue des Droits de l'Homme a eu un rôle à remplir qu'elle l'a rempli et qu'elle doit entrer en sommeil jusqu'au jour où de nouveau la conscience nationale sera troublée par quelque nouvelle affaire Dreyfus ?

Parce que l'innocence du capitaine a été proclamée par la plus haute juridiction du pays, croit-on que d'innocentes victimes ne peuvent plus gémir dans les prisons et dans les bagnes ? parce que la vérité a fini par triompher du mensonge, pense-t-on que jamais plus il n'y aura de retours offensifs contre elle ? parce qu'une fois, il n'a pas été permis de fouler aux pieds les droits sacrés de l'Homme et du citoyen, s'imagine-t-on que l'arbitraire est à jamais banni ?

Oui, citoyens, j'avais raison de dire que nombre des nôtres restent dans une coupable indifférence. Quinze années de luttes quotidiennes ne nous ont pas donné des garanties telles que nous puissions ralentir notre marche. Au contraire, il semble bien qu'à l'heure actuelle il y ait comme une recrudescence d'actes injustes et arbitraires et ce n'est pas au moment où des droits consacrés par une législation bourgeoise sont méconnus, au moment où l'homme qui préside aux destinées de la

France se déclare prêt, le cas échéant, à aller jusqu'à l'illégalité, qu'il faut rester indifférents.

Ah ! je sais, nous n'avons plus une grande cause à défendre, nous n'avons plus à nous déterminer d'une façon aussi nette et aussi précise qu'en 1898 ; nous ne nous passionnons plus pour un objet unique, mais est-ce donc une raison pour accepter d'un cœur plus léger la plus petite injustice ?

Et d'abord, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de petite injustice, il ne saurait y avoir de progression croissante ou décroissante dans le domaine de l'arbitraire, il y a l'injustice et l'arbitraire tout court.

Quand les droits d'un citoyen ou d'une collectivité de citoyens sont violés tout ligueur digne de ce nom doit mettre son énergie, son cœur et son intelligence au service des opprimés.

Aujourd'hui, il apparaît bien que plus que jamais, nous ne devons permettre qu'on oppose au droit inviolable et la raison d'Etat et je ne sais quels prétendus intérêts supérieurs de la nation ou plus exactement d'une certaine classe de citoyens. Ce serait si nous paraissions nous rendre à ces raisons un incroyable fléchissement de la conscience.

Ne l'a-t-on pas fait, il y a 12 ou 15 ans ? N'a-t-on pas, pour enrayer le mouvement sublime de protestation, invoqué l'intérêt supérieur de la Patrie, n'a-t-on pas dit que proclamer l'innocence du capitaine c'était conduire la France aux pires catastrophes ?

La vérité a fini par luire, le droit a triomphé parce que la conscience d'une poignée de courageux citoyens n'a pas fléchi. Serions-nous donc disposés aujourd'hui à être moins difficiles ? Non, citoyens, une pareille abdication ne serait point sans danger pour les principes que nous défendons. Et cependant certains des nôtres, un petit nombre, je dois dire, ont véritablement abdiqué ; obéissant à je ne sais quelles considérations d'ordre politique, ils sacrifient souvent d'humbles citoyens à la raison d'Etat et aux caprices du pouvoir : n'avons-nous pas entendu dire par exemple que la révocation injustifiée et injustifiable d'un modeste instituteur ne pouvait pas entraîner une crise de cabinet ? Voilà bien le raisonnement des hommes à la conscience accommodante ! Nous ne pourrions pour notre compte souscrire à une pareille abdication. On a pu dire de notre vénéré président, Fran-

cis de Pressensé, qu'il est une conscience difficile; je ne connais pas, à mon sens, de plus bel éloge à lui adresser. Soyons avec lui des hommes de conscience difficile et nous tous, ici, qui formons la minorité agissante de la Ligue des Droits de l'Homme, appliquons-nous à régénérer nos sections quelquefois endormies, rappelons à tous, comme le faisait hier, notre président, le passé de la Ligue des Droits de l'Homme pour leur enseigner ce que doit être son avenir.

Echappons, faisons échapper les nôtres à l'indifférence qui ferait de nous une foule amorphe et débonnaire et soyons une agglomération de militants toujours prompts à s'indigner et à protester. (*Applaudissements répétés*).

M. Francis de Pressensé a répondu en ces termes au discours de M. Henri Gamard :

Citoyens,

J'éprouve une joie particulière à remercier celui qui nous a accueillis ici au nom de la fédération de la Seine des paroles qu'il vient de prononcer et qui étaient si opportunes au début de ce Congrès. Comme il vous l'a dit, les circonstances ont une importance toute spéciale au point de vue des principes que la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme s'était donné pour mission, il y a treize ans, de défendre. Comme il vous l'a rappelé, il ne s'agit pas à l'heure actuelle d'une question de parti qui puisse diviser les hommes qui dans ce temps-là ont déclaré qu'ils n'admettaient pas la raison d'Etat, qui fondaient une société afin de démontrer que dans ce pays il y a des principes supérieurs à ce qu'on prétend être l'intérêt national, des principes inviolables. Nous avons affirmé dans cette crise l'obligation absolue du respect de la légalité; nous sommes ici pour renouveler cette affirmation sur un terrain nouveau, plus difficile, parce qu'il est semé d'embûches; nous rencontrons devant nous une opposition plus violente et plus passionnée encore que jadis, mais nous sommes ici pour déclarer que nous sommes aujourd'hui ce que nous étions il y a treize ans, et que quand il s'agira d'une question de justice et de légalité on trouvera la Ligue des Droits de l'Homme tout entière pour répondre : Présente ! (*Applaudissements*).

J'ai trouvé en outre dans les paroles du citoyen Gamard

la constatation, douloureuse sans doute sous certains rapports mais nécessaire, que la Ligue des Droits de l'Homme avait semblé depuis quelque temps glisser dans un sommeil dangereux. Oui, il y avait trop de nos membres qui s'imaginaient que notre tâche était accomplie, que nous n'avions plus qu'à recueillir les bénéfices de la victoire remportée. Eh bien, ils se trompaient singulièrement ; d'une part, nous n'avons pas remporté la victoire, et d'autre part quand bien même nous l'aurions remportée, il nous resterait à continuer la bataille. Non, nous n'avons pas remporté la victoire, sauf sur un point secondaire et spécial ; nous avons réussi à faire disparaître l'injustice qui frappait un homme, nous n'avons pas réussi à faire disparaître les institutions d'injustice qui frappent à l'heure actuelle non pas un individu mais des classes entières ! (*Applaudissements*). Nous n'avons même pas réussi à faire disparaître cette institution discréditée, déshonorée, sur laquelle il semblait qu'un verdict unanime eût prononcé au nom du parti républicain. Il y a dix ans, si on nous avait dit que nous verrions encore fonctionner les conseils de guerre et que le code militaire existerait encore tel quel, nous aurions refusé d'ajouter foi à une prédiction pareille. C'est cependant le spectacle en face duquel nous nous trouvons ; et nous avons bien le droit de dire que nous devons plus que jamais prendre des résolutions énergiques, nous jeter dans la mêlée, tout faire pour prouver que nous sommes de bons et fermes citoyens résolus à obtenir le respect absolu de la légalité, décidés à lutter contre l'injustice sous toutes ses formes et à ne jamais nous relâcher jusqu'au triomphe final.

C'est dans cet esprit que nous devons examiner les grandes questions qui vont se poser devant ce congrès. Oui, nous le savons, nous traversons une crise et elle est due en partie à cette indifférence que je signalais, à ces divisions qui ne manquent jamais de se glisser dans une grande association comme la nôtre quand elle a derrière elle treize années d'existence et qu'elle est restée vivante. Oui, il y a un trop grand nombre de membres de la Ligue des Droits de l'Homme qui ne sont pas arrivés à comprendre qu'il y a urgence à prendre les mesures nécessaires pour qu'elle puisse être à la hauteur de sa tâche quotidienne. Je ne prétends pas ici engager prématurément le débat qui se déroulera devant vous dans quelques

instants ; je ne prétends surtout pas que la solution que nous préconisons doive dès l'heure actuelle s'imposer à vos esprits ; non, tout ce que je dis c'est que nous devons examiner ces graves questions à la lumière de ces quelques principes : à savoir qu'il faut que la Ligue des Droits de l'Homme existe, qu'elle ne soit pas sans cesse paralysée tantôt par l'insuffisance des recettes et tantôt par de tristes querelles intestines. Voilà ce que nous devons faire disparaître. Comment ! il y a treize ans, quand il s'agissait d'une cause qui était assurément sacrée, mais qui ne l'était pas plus que celle d'aujourd'hui, nous étions unanimes ; on ne nous reprochait pas une attitude trop intransigeante à l'égard du pouvoir, on ne nous reprochait pas de ne pas nous plier, nous courber devant la raison d'Etat ; au contraire, on nous encourageait, et nous voyions les hommes les plus modérés, loin de repousser aucune alliance, aucun procédé de combat, accepter tous les moyens ; et à l'heure actuelle, alors que nous avons la juste fierté de pouvoir dire que nous nous sommes maintenus obstinément sur le terrain défini et délimité par les fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme, beaucoup de ceux qui autrefois ne nous disaient pas que notre intransigeance rendait impossible tous rapports avec le gouvernement, nous disent aujourd'hui qu'il faudrait mettre un peu de douceur et d'onction dans nos relations avec les hommes au pouvoir !

Allons donc ! Quand nous dénoncions dans ce temps-là des hommes qui n'étaient pas plus coupables que les hommes d'aujourd'hui, quand nous dénoncions des hommes qui ne donnaient pas du moins le scandale d'un démenti scandaleux à leur passé (*Applaudissements*), eh bien, à ce moment-là, qui donc nous reprochait d'appeler les choses et les gens par leur nom ? Qui donc nous reprochait de dire que le général Mercier était indigne de gouverner la France ? En ce temps-là on ne nous disait pas de ne pas faire de personnalités, on ne nous reprochait pas de nous abaisser à des questions personnelles ! Je dis, moi, qu'il y a des moments où la Ligue des Droits de l'Homme, qui a été fondée pour représenter la conscience française, doit se prononcer hautement, où il faut qu'elle flétrisse le scandale, qu'elle marque au front certaines défections, certaines trahisons, qu'elle ne laisse pas passer certaines paroles de coup d'Etat, qu'elle montre qu'il y a encore de bons républicains qui ne se ren-

dront pas complices de l'attitude misérable d'une portion du parti radical et qui sauront dénoncer comme il le faut l'ignominie des politiciens sans scrupules. (*Applaudissements*).

Donc, citoyens, si l'heure est grave, j'ose dire que pour la Ligue des Droits de l'Homme elle est peut être favorable et qu'il est heureux que nous nous réunissions dans le moment présent, parce que, à moins de vouloir fermer les yeux à l'évidence, à moins de se refuser à envisager les faits tels qu'ils sont, il faut bien reconnaître que jamais l'existence de la Ligue des Droits de l'Homme n'a été plus nécessaire. Par conséquent, nous avons le droit d'en tirer cette conclusion que, la Ligue des Droits de l'Homme devant exister, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle puisse exister et pour qu'elle puisse rester digne de son passé. Il faut qu'en France ceux qui se sont dit qu'ils avaient un espoir nouveau et que désormais quand un petit, un humble serait lésé, quand son droit serait menacé ou violé, il y aurait une organisation à laquelle il pourrait s'adresser, il faut que ceux-là ne se voient pas infliger par notre faute la plus cruelle des déceptions. Il faut que la Ligue des Droits de l'Homme puisse continuer sa besogne, il faut que nous puissions nous vouer à l'accomplissement de cette tâche sans avoir à chaque instant à nous retourner pour répondre à des critiques malveillantes, non pas, certes, que dans une Ligue des Droits de l'Homme comme la nôtre la critique n'ait pas sa place, mais parce qu'elle ne doit jamais dégénérer en hostilité systématique et se donner pour but d'ébranler la confiance mutuelle indispensable qui doit exister entre les représentants de l'action d'ensemble de la Ligue des Droits de l'Homme et les membres des sections répandues sur toute la surface du pays. Il faut que la confiance règne entre nous comme elle régnait autrefois, et il faut qu'au point de vue pratique la question de nos moyens de vivre soit enfin résolue. Il faut que nous sachions si nous devons consacrer une partie exorbitante de nos ressources à essayer de percevoir des cotisations qui ne rentrent jamais spontanément dans notre caisse, et il faut également que nous discussions avec la ferme résolution d'aboutir, tout en tenant compte de toutes les objections, la question de savoir si le chiffre de nos cotisations est suffisant pour l'accomplissement de la besogne qui nous incombe.

Ah ! ne nous y trompons pas, citoyens, quand nous avons fondé la Ligue des Droits de l'Homme nous ne pouvions pas nous douter de ce que serait la besogne quotidienne à accomplir. Dans ce temps-là, qu'était-ce que la Ligue des Droits de l'Homme ? Quelques hommes qui se sont rassemblés dans une salle de l'hôtel des Sociétés savantes. A ce moment, bien que nous eussions affirmé dès le début notre intention de prendre en main toutes les injustices qui nous seraient signalées, nous concentrons presque tout notre effort sur la question qui passionnait la démocratie française tout entière. Mais depuis lors notre tâche s'est singulièrement étendue : peu à peu nous avons vu venir à nous ces milliers de citoyens qui ont formé les cadres de la Ligue, et d'autre part nous avons vu accourir à nous, tous ceux qui pensaient que notre intervention pourrait amener le redressement de leurs griefs ; nous avons vu grandir notre tâche, mais en même temps se resserrer et disparaître quelques-unes de nos ressources premières. Et, oui, il y avait des ressources supplémentaires exceptionnelles sur lesquelles nous pouvions compter ; quand le président Trarieux croyait nécessaire d'accomplir un effort spécial sur un point, il n'était pas réduit à ne compter que sur le franc que nous pouvons percevoir à l'heure actuelle.

Donc, citoyens, pendant le même temps où notre tâche s'agrandissait, où elle devenait en quelque sorte écrasante, nos ressources diminaient, se restreignaient. C'est là le problème essentiel qu'il nous faut résoudre à l'heure actuelle, et il nous faut l'étudier dans un esprit qui soit vraiment l'esprit de la Ligue des Droits de l'Homme. Il nous faut écarter toutes les querelles personnelles et nous préoccuper exclusivement de notre grande mission. Donnerons-nous à notre association les moyens de vivre, ou la laisserons-nous périr de disette ? Lui donnerons-nous les moyens d'accomplir la tâche qui lui incombe, ou lui couperons-nous les vivres ? Voilà la question telle qu'elle se pose, c'est à vous de l'étudier et d'y apporter la solution qu'il convient ; quant à moi j'ai la ferme conviction qu'en présence de la gravité extraordinaire de la crise que traverse la démocratie française, vous aurez à cœur de maintenir, de développer, de fortifier la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme ; vous ne voudrez pas que cette association qui a été formée dans un moment de crise, qui a eu l'honneur d'incarner

et de représenter la conscience française, périsse ou qu'elle soit atteinte dans ses œuvres vives à une heure comme l'heure présente.

Il est nécessaire plus que jamais qu'il y ait dans la démocratie française une grande organisation qui soit prête à lutter pied à pied pour le respect de la loi, sans avoir la superstition de la légalité, c'est-à-dire sans proclamer que la légalité présente nous suffit; nous n'avons jamais dit cela, dès le premier jour nous avons déclaré au contraire que nous emploierions tous nos efforts à introduire plus de justice dans cette légalité, mais nous avons déclaré en même temps qu'il était de notre devoir de nous embusquer en quelque sorte derrière la loi présente afin de livrer la lutte à toutes les forces de mensonge et de mort qui se déchainent sur le pays. Ce que nous avons fait alors nous devons le faire encore; notre tâche est incomparablement plus difficile: il s'agissait alors d'une question purement personnelle et individuelle, il s'agissait d'une question qui permettait de faire appel à la sensibilité et à l'imagination du public; à l'heure actuelle, vous le savez tous, c'est sur un autre terrain que se déroule la grande bataille; nous n'avons pas la sottise, l'outrecuidante prétention de transformer le caractère de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'entraîner tout entière sur le terrain du parti socialiste, nous ne nous sommes jamais efforcés d'imprimer ce caractère aux actes de la Ligue des Droits de l'Homme, mais nous avons la prétention qu'elle doit rester fidèle à ses propres principes et à ses propres déclarations, nous avons la prétention qu'elle doit répudier la raison d'Etat quand il s'agit des questions sociales comme quand il s'agissait de questions nationales, nous avons la prétention qu'elle doit lutter pour le maintien et le respect de la légalité même dans les questions qui touchent aux intérêts de classe. C'est le terrain sur lequel nous nous cantonnerons, et c'est ce qui nous permet de dire que rien n'est plus inique que les attaques lancées contre le Comité Central quand on prétend que, sous je ne sais quelle impulsion, il a quitté le terrain primitif, quand on va répétant que la Ligue des Droits de l'Homme était vraiment la Ligue des Droits de l'Homme quand Trarieux était son président, mais que depuis que la présidence était tombée entre les mains d'un socialiste elle est devenue une succursale du parti socialiste.

Citoyens, c'est une calomnie. Nous avons simplement essayé d'être fidèles aux engagements que nous avons pris vis-à-vis de nous-mêmes et du public ; nous avons lutté pour mettre dans la légalité plus de justice. C'est à vous de dire si vous voulez que nous continuions cette œuvre ; c'est à vous de dire si vous voulez que la justice garde ses champions, ou si au contraire vous voulez donner à ceux qui représentent l'esprit de réaction, d'oppression, d'iniquité et d'illégalité, cette satisfaction profonde de voir sacrifier ceux qui vous ont mené au bon combat ; du coup vous verrez tomber dans un sommeil d'où elle ne sortirait plus jamais cette grande Ligue pour la défense des Droits de l'Homme que vous avez fondée il y a treize ans et que nous saurons bien, je l'espère, maintenir intacte jusqu'au bout ! (*Vifs applaudissements*).

Le Congrès procède ensuite à la nomination de son bureau.

Le bureau est composé comme suit :

MM.

Bisson, avocat, président de la section de Pontoise.

J.-E. Bon, président de la section des quartiers Monnaie-Odéon (Paris 6^e arr.).

Paul Bourdet, délégué de la section de Saint-Ouen (Seine).

Albert Chenevier, président de la section du 5^e arrondissement (Paris).

Darboux, président de la section de Marseille.

Commandant Dimey, président de la section de Blois.

Henri Gamard, président de la section du 12^e arrondissement (Paris).

Giraud, président de la section d'Angoulême.

Charles Hugues, président de la section d'Amiens.

Jacob, délégué de la section des quartiers Grandes-Carrières-Clignancourt (Paris 18^e arr.).

Gustave F. Kahn, président de la section des quartiers Saint-Georges-Rochechouart (Paris 9^e arr.).

Eugène Kœssler, président de la section de Caen.

Marius Moutet, avocat, vice-président de la section de Lyon.

Nègre, conseiller à la cour d'appel, président de la section de Montpellier.

Papillot, instituteur, délégué de la section de Saint-Gratien (Seine-et-Oise).

Les membres du bureau se retirent dans une salle voisine pour procéder, conformément à l'article 29 des statuts, à l'élection du président, des vice-présidents et du secrétaire.

Sont élus :

Président : **M. Albert Chenevier**, président de la section du V^e arrondissement (Paris).

Vice-président : **M. Marius Moutet**, vice-président de la section de Lyon.

Secrétaire : **M. J.-E. Bon**, président de la section des quartiers Monnaie-Odéon (Paris VI^e arr.).

Assesseurs : **MM. Giraud**, président de la section d'Angoulême, et **Jacob**, vice-président de la section des quartiers Clignancourt-Grandes-Carières (Paris XVIII^e arr.).

Il est procédé ensuite à la nomination des commissions.

LA SITUATION MATÉRIELLE ET MORALE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

M. le président. — La parole est à M. Henri Gamard.

M. Henri Gamard, président de la section du XII^e arrondissement. — L'ordre du jour du Congrès porte : « La situation matérielle et morale de la Ligue des Droits de l'Homme ». J'estime qu'il y a là deux choses différentes. Si quelques membres du Congrès ont à poser des questions aux membres du Comité Central, ou à interpeller le Comité Central sur les interventions qu'il a pu faire au cours de cette année, j'estime qu'ils doivent le faire en dehors de la discussion sur la situation matérielle. Je demande donc au Congrès de vouloir bien réserver une partie de la séance de demain matin pour la discussion de la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme. Il est important en effet que le Congrès se prononce chaque année sur la ligne de conduite du Comité Central. Lorsque nous aurons discuté sur cette question, lorsque le Congrès aura approuvé ou désapprouvé le Comité Central dans sa ligne de conduite, nous pourrons tout à notre aise discuter la situation matérielle de la Ligue des Droits de l'Homme sans revenir sur la question des interventions faites par le Comité Central.

M. Emile Perrin, président de la section du VIII^e arrondissement (Paris). — La proposition que vient de faire notre collègue M. Gamard procède d'un esprit de méthode auquel je rends hommage. C'est en m'inspirant du même esprit, et en m'inspirant aussi des longs débats auxquels les assemblées générales de la Ligue des Droits de l'Homme donnent lieu, que je proposerai de remettre au dernier jour du Congrès le débat concernant la situation morale et matérielle de la Ligue des Droits de l'Homme.

Je pense que cette discussion devant comporter une certaine longueur, et peut-être aussi une certaine vigueur,

nous n'aurions peut-être pas le temps, encore cette année, d'épuiser la totalité de l'ordre du jour qui nous est présenté. Nous pourrions adopter très rapidement dans la séance de demain matin les résolutions proposées par les commissions, et nous aurions alors un temps suffisant pour discuter profondément la question de la situation matérielle et morale de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Pierre Quillard, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme. — J'appuie la proposition Gamard : il est utile que nous soyons d'accord d'abord sur l'orientation de la Ligue des Droits de l'Homme. Le Comité Central demande à être jugé tout de suite ! (*Applaudissements*).

M. le président. — Je mets aux voix la proposition Gamard.

La proposition de M. Henri Gamard est adoptée à l'unanimité moins 9 voix.

M. Mantoux, délégué de la section des quartiers Faubourg-Montmartre-Chaussée-d'Antin (Paris 9^e). — Ma proposition sera courte et n'est pas, je crois, de nature à soulever les passions. Il est très important que nous puissions examiner l'ensemble des questions qui nous sont soumises. Vous savez combien cela nous est difficile ; à la plupart des Congrès nous avons vu notre programme échouer lamentablement au milieu de son cours. Le moyen auquel nous recourons toujours, lorsque le temps nous presse, c'est la clôture ; mais cette clôture, demandée au moment où les esprits sont échauffés, provoque toujours des protestations. Ne serait-il pas utile de demander, non pas à l'assemblée plénière, mais, par exemple, à la commission de révision des statuts de nous apporter demain matin un plan de travail indiquant approximativement le temps que nous entendons consacrer à chaque question, avec une heure de clôture ? La question est de savoir si nous voulons ou non étudier notre programme. Si nous le voulons, comme nous ne pouvons pas faire durer le Congrès plus de trois jours, il s'agirait d'esquisser une division de ces trois jours. Je suis venu chaque année au Congrès ligueur et dreyfusard comme à la première heure ; devant le désordre dont peut-être j'ai été moi-même un des auteurs, j'en suis

sorti chaque fois bonapartiste. Je voudrais que nous pussions nous imposer un ordre dont chacun individuellement est partisan mais que nous sommes incapables de nous imposer dès que nous sommes tous assemblés.

Je résume ma proposition en ces termes : La commission de revision des statuts sera chargée de proposer demain matin à l'assemblée un calendrier de son travail.

M. Emile Aubriot, délégué de la section du XV^e arrondissement (Paris). — Je ne suis pas du tout de l'opinion de notre collègue Mantoux. Je crois qu'il est absolument impossible de réglementer nos discussions de cette façon-là ; il y a pour moi dans cette méthode quelque chose de trop brutal et d'illogique. Notre collègue voudrait — et c'est un désir légitime — que toutes les questions à l'ordre du jour soient discutées dans notre Congrès ; j'avoue que, pour ma part, s'il y a une ou deux questions sacrifiées dans la discussion générale je n'y vois aucun inconvénient et que je préfère infiniment que les questions qui sont discutées ici le soient complètement de façon à ce que de part et d'autre il n'y ait pas d'arrière-pensée...

Une voix. — Eh bien, supprimez deux questions !

M. Emile Aubriot. — Je remercie mon interrupteur parce qu'il me permet de préciser ma pensée. Il faut laisser à nos séances toute leur souplesse et permettre de discuter en toute liberté sans qu'il y ait une question d'heure et de limite ; par conséquent je voudrais que les circonstances seules nous guident.

M. Emile Kahn, membre du Comité Central. — La commission de revision des statuts a déjà une tâche écrasante à accomplir, qu'on ne vienne pas surcharger sa besogne de travaux supplémentaires !

M. le président. — Je mets aux voix la proposition de notre collègue Mantoux.

La proposition de M. Mantoux est repoussée.

LA GRÈVE DES CHEMINS DE FER

M. le président. — Je suis saisi par la section des quartiers Monnaie-Odéon (Paris 6^e arr.) de la proposition suivante :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme proteste solennellement contre la parole de coup d'Etat qui a souillé, hier, la tribune française.

M. Mittler, délégué de la section du quartier de la Porte-St-Martin (Paris 10^e). — Mes chers collègues, Paris, ce matin, la province à l'heure actuelle — je parle de Paris républicain et de la province républicaine — ont pu être soulevés d'indignation devant les paroles prononcées par le dictateur qui a, à l'heure actuelle, la présidence du conseil (*Bravos*). Je sou mets donc à votre approbation l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, ému et indigné des paroles de dictature prononcées par M. le président du conseil à la tribune du Parlement, émet le vœu que la Chambre rappelle au respect de la loi le dictateur qui a si indignement outragé la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. (*Applaudissements*).

M. Jacob, délégué de la section du III^e arrondissement. — Au moment où notre collègue de la section Monnaie-Odéon a apporté sa motion, j'étais précisément en train de demander à un de mes voisins comment il se faisait que personne n'eût eu l'idée de présenter une motion dans le même sens : il m'a dit : « Le Congrès ne se terminera pas sans cela ». Or, j'étais d'avis qu'on dût le faire ce matin, car vous savez que, très probablement, la sanction aura lieu cet après-midi. J'estime cependant que la motion n'est pas formulée dans des termes suffisamment mesurés et courtois par notre camarade. Je suis tout autant indigné que lui de l'illégalité commise, mais c'est dans une pensée de conciliation que je parle en ce moment ; dans un congrès de la Ligue des Droits de l'Homme toutes les opinions du parti républicain sont représentées. Il faut, par conséquent, quand on veut réunir l'unanimité des républicains, faire taire un peu

les habitudes de la faction politique à laquelle on appartient pour trouver ce que j'appellerai une formule générale. C'est ce que nous faisons à notre section quand, dans des discussions de ce genre, se trouvent en présence des modérés, des radicaux, des radicaux-socialistes et des socialistes et nous parvenons à nous mettre d'accord sur une rédaction qui nous satisfait tous également.

Eh bien, ce n'est pas seulement contre le langage du président du conseil que je demande une protestation au Congrès, c'est surtout contre les illégalités commises par le gouvernement dans la grève des chemins de fer. Cela me paraît encore plus important, et, surtout, c'est beaucoup plus dans la ligne de conduite suivie jusqu'ici par la Ligue des Droits de l'Homme. Sans vouloir nous préoccuper, car ce n'est pas dans notre cadre, des conflits entre le capital et le travail, nous ne pouvons pas nous empêcher, si nous sommes sincèrement républicains, de constater que le droit de grève a été outrageusement violé. De plus, vous avez assisté à des perquisitions et à des arrestations aussi arbitraires qu'illégales...

Plusieurs voix. — A la question.

M. Jacob. — On me rappelle à la question, mais il me semble que tout cela se soude étroitement, et la preuve c'est que les paroles qu'on reproche au président du conseil sont sa très mauvaise justification. Toffin, président de la fédération des mécaniciens et chauffeurs, est en prison. Le juge d'instruction ne peut rien trouver contre lui. Est-ce que cela ne vous indigne pas, vous ligueurs ? Moi, cela m'indigne !... Et c'est parce que les dreyfusards d'hier doivent être les dreyfusards d'aujourd'hui et de demain que je demande une motion plus générale que celle que propose la section Monnaie-Odéon. Je demande qu'on y fasse des adjonctions et surtout des corrections. Nous n'avons pas attendu ce Congrès, à la section du III^e arrondissement pour élever notre protestation, car à notre dernière assemblée générale, sur ma proposition, a été voté un ordre du jour protestant contre les condamnations absolument excessives et injustes prononcées par la magistrature contre des ouvriers qui n'avaient commis aucun délit et qui ont été condamnés à de la prison sans sursis. Tout cela se tient, et c'est pour cela que je voudrais, pour que notre force soit plus

grande, pour que votre décision, que je demande à voir porter à la Chambre cet après-midi, exerce plus d'influence auprès des députés ligueurs, que nous trouvions une formule qui proteste d'une façon plus énergique contre le langage dictatorial de M. Briand et ensuite contre les illégalités commises dès le premier jour de la grève. Il faut que nous ayons une motion générale de protestation, mais sans la moindre expression violente, afin que tous les députés ligueurs, à qui je demanderai au bureau de la transmettre, puissent en faire état dans les sanctions à établir cet après-midi et qui je l'espère seront l'exécution du gouvernement. (*Applaudissements*).

M. J. E. Bon, président de la section des quartiers Monnaie-Odéon (6^e arr.). — Il semble que, dans cette affaire, il n'y a qu'une question de rédaction, et je me rallierais dès maintenant à celle que veut bien nous proposer notre collègue si elle n'est pas très longue. D'autre part, il y a, en ce moment-ci, quelque chose d'extrêmement urgent : c'est de montrer que ce congrès, dans sa première séance, ne s'est pas séparé sans protester. Quant aux expressions violentes que reproche le précédent orateur à la motion qui a été lue, nous ne pouvons pas faire autrement que d'être violents en présence d'un langage de coup d'Etat. D'ailleurs, cette violence n'est pas si forte. D'autre part, je crois qu'il est nécessaire de voter quelque chose de bref, et cela s'impose parce que les mots honteux prononcés par le gremlin Briand étaient le résumé non pas seulement de la discussion d'hier mais de toutes les illégalités de ces jours derniers. C'est l'histoire d'un mois qui a été résumée hier par Briand, et, lorsqu'il a dit qu'il ne reculerait pas devant des illégalités, il se trompait de verbe, il aurait dû dire : « Je n'ai jamais reculé devant des illégalités ». C'est pourquoi je vous demande de dire que nous protestons solennellement contre la parole de coup d'Etat qui a souillé hier la tribune française ! Je maintiens ce terme. (*Applaudissements*).

M. Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme. — Dès le début de cette séance nous nous étions préoccupés de la nécessité d'élever la protestation de la Ligue des Droits de l'Homme, et nous partageons entièrement l'opinion du citoyen qui a déclaré que, s'il fallait viser la parole de coup d'Etat prononcée

hier à la tribune, il importait également de viser les actes d'illégalité commis au cours de la grève. Nous vous proposons de résumer dans une formule aussi brève que possible les déclarations qui ont été apportées par notre collègue à la tribune, et voici la formule que je vous sou mets :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme proteste énergiquement contre la suspension hypocrite du droit légal de grève et proteste également avec indignation contre la parole de coup d'Etat qui a été tenue hier à la tribune par M. Briand.

Je vous demande de ne pas ajouter d'épithète à ce nom. Il n'y a pas besoin de l'appeler dictateur ni gredin. Il restera dans l'histoire avec son nom. C'est Briand qu'il s'appelle et c'est Briand qu'il restera.

M. le président. — Nous sommes saisis de plusieurs demandes de parole et de plusieurs ordres du jour. On a demandé la priorité pour l'ordre du jour Francis de Pressensé. D'autre part, quelqu'un demande-t-il la parole contre la clôture ?

M. Jacob. — La Ligue des Droits de l'Homme, comme l'a dit le citoyen Francis de Pressensé, est l'organe de la conscience nationale ; un organe de la conscience nationale ne doit pas tomber dans des mots de polémique violente ; nous ne devons pas prendre dans les journaux qui font de la polémique spéciale de parti à parti des mots violents. Je désirerais que le mot de coup d'Etat fût rayé, c'est un mot dangereux...

M. le président. — Vous parlez au fond... Je mets la clôture aux voix.

La clôture est prononcée.

Une voix. — Je proteste contre l'escamotage !

M. le président. — J'entends le mot « escamotage ». C'est un terme qui a certainement dépassé la pensée de notre collègue, et je suis sûr d'être son interprète en disant qu'il le regrette.

Il y a un ordre du jour de notre collègue Francis de Pressensé pour lequel on a demandé la priorité.

M. PapiIot, délégué de la section de Saint-Gratien (Seine-et-Oise). — Pour qu'on puisse accorder la priorité à l'ordre du jour présenté par notre collègue, M. Francis de Pressensé, il faudrait que nous connussions les autres

ordres du jour. Il ne faut pas céder à tous les emballéments. J'ai la plus grande estime pour le citoyen Francis de Pressensé. C'est un des hommes qui représentent la conscience nationale. Mais en fin de compte les rédactions peuvent être plus ou moins bonnes même lorsqu'elles sortent de sa plume ou de celle du Comité Central. Je lui demanderai donc la permission de lire l'ordre du jour que j'ai préparé :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément ému des paroles dictatoriales prononcées à la tribune de la Chambre par le président du Conseil, proteste de toute son indignation contre cette atteinte portée aux principes constitutifs du régime républicain, et espère que le Parlement saura faire promptement justice du sabotage opéré par le gouvernement au cours des derniers événements.

M. le président. — Je vais vous donner lecture des diverses propositions.

Lecture est donnée des divers ordres du jour présentés.

M. Francis de Pressensé. — Permettez-moi de faire un changement de rédaction. On me fait remarquer avec raison que, ce qui est essentiel, c'est la brièveté. Nous devons viser d'une part les illégalités contre lesquelles nous protestons, et d'autre part la parole de coup d'Etat; ce sont les deux formules de notre ordre du jour, et cela suffira amplement. J'estime qu'il vaut mieux ne pas se livrer à des qualifications qui sont toujours inférieures à nos sentiments. Je persiste à croire que, si vous clouez Briand au pilori nominalemeut, vous aurez fait une œuvre plus utile que si vous lui accolez des épithètes qui sont toujours au-dessous de nos sentiments. Je propose donc la rédaction suivante :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme proteste contre les illégalités commises au cours de la grève des chemins de fer;

Et il proteste également contre les paroles de coup d'Etat prononcées hier à la tribune de la chambre des députés par M. Briand.

M. le président. — En réalité, nous sommes ici animés de sentiments unanimes. Est-ce que nous allons discuter plus longtemps sur une question de formule ?

Dès que nous dégageons les deux idées essentielles indiquées par M. Francis de Pressensé, il me semble que tout le monde devrait se rallier à cette formule. Il se trouve qu'à l'heure actuelle les deux ordres du jour Pressensé et Jacob sont exactement les mêmes....

Un délégué. — Avec cette différence que c'est Jacob qui l'a proposé le premier. (*Rires*).

M. le Président. — Nous mettons aux voix l'ordre du jour Jacob-Francis de Pressensé. (*Nouveaux rires*).

L'ordre du jour Jacob-Francis de Pressensé est adopté.

M. le président. — L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à midi 20.

(*A suivre*).

Nécrologie

M. Ernest Tarbouriech

M. Ernest Tarbouriech, député du Jura, professeur au collège libre des sciences sociales, membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, est mort subitement le 8 janvier à l'âge de 45 ans.

Le Comité Central, réuni le 9 janvier, a décidé de se rendre en corps aux obsèques de notre regretté collègue et ami. Il a adressé à Mme Tarbouriech la lettre suivante :

Madame,

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme apprend avec une profonde douleur la nouvelle de la mort prématurée de votre fils. Depuis sa fondation, notre association le comptait parmi ses collaborateurs les plus dévoués, parmi ses défenseurs les plus ardents des principes qu'elle représente. Soit comme conseil juridique, soit comme membre du Comité Central, soit comme propagandiste, Ernest Tarbouriech a donné les preuves de son zèle infatigable en faveur de la cause de la vérité et du droit.

Nous conserverons de notre regretté collègue et ami un souvenir ineffaçable et vous prions, Madame, de vouloir bien recevoir nos respectueuses et douloureuses condoléances.

Le président,

FRANCIS DE PRESSENSÉ.

Le corps de M. Ernest Tarbouriech a été incinéré, le 11 janvier, dans le four crématoire du cimetière du Père Lachaise.

Pendant l'incinération, M. A.-Ferdinand Herold a donné lecture du discours suivant de M. Francis de Pressensé, qui avait dû partir le matin même en compagnie de M. Pierre Quillard, pour une tournée de confé-

rences à Lyon, Saint-Etienne, Nîmes, Montpellier, Cette, Béziers, Perpignan, Carcassonne, Agen et Bordeaux :

Messieurs,

A la douleur que me cause, comme à vous tous, la mort soudaine de Tarbouriech, se joint pour moi, par surcroît, le chagrin de ne pouvoir être présent pour lui rendre en personne le suprême hommage de mon amitié et de mon deuil. Et pourtant, ce qui me console, c'est que Tarbouriech, s'il vivait, serait le premier à comprendre et à approuver cette obéissance à un devoir impérieux qui me force à partir pour Lyon afin d'y travailler à la réparation nécessaire d'un grand crime judiciaire.

Dans celui que nous a enlevé un coup si brutal et si cruel nous pleurons l'un des meilleurs ouvriers de notre cause. Depuis douze ans et plus que j'avais appris à le connaître, qu'il avait été sans cesse à mes côtés pour toutes les batailles de justice, soit à la Ligue des Droits de l'Homme, soit dans le parti socialiste, je l'avais toujours trouvé vaillant et simple, suprêmement désintéressé, épris d'un haut idéal, prêt, sans phrases et sans embarras, à tous les sacrifices, mettant au service de toutes les grandes causes des trésors de zèle, de dévouement, de compétence, de savoir et de volonté.

Tarbouriech s'était donné au socialisme, non pas dans un bouillonnement momentané d'enthousiasme juvénile, mais en toute maturité, après étude et réflexion, par la détermination raisonnée de son entendement. Nourri de fortes études, juriste éminent, il lui aurait été facile de se tailler une carrière de succès lucratif, ou de se faire décerner une prébende confortable. L'idée ne s'en est même jamais présentée à ce noble esprit.

Il recherchait passionnément la vérité. C'était son unique maîtresse. Une fois découverte, elle avait sur cette nature généreuse un droit, un empart, une prise qu'il ne songea jamais à disputer. Il n'était pas de ceux qui se font, au temps de la jeunesse, de la démagogie sans scrupules un moyen de parvenir rapidement, afin d'employer cyniquement leur maturité à servir les intérêts égoïstes, à renier leur passé et à châtier impitoyablement ceux qui ont eu la naïveté de prêter l'oreille à leurs déclamations.

Tarbouriech, accoutumé à étudier sérieusement, loyalement, les problèmes, à les envisager dans leur complexité, avait horreur des formules banales, des mots de passe qui sont la fausse monnaie de la révolution, des gestes emphatiques qui couvrent le vide de la pensée et qui préparent les reniements utiles. C'était un de ces hommes qui se respectent assez, eux et leur raison, qui respectent assez le peuple pour ne rien dire dans l'opposition qu'ils ne soient prêts à faire au pouvoir, afin de n'avoir rien à faire au pouvoir qu'ils n'aient dit dans l'opposition. C'était un de ces modérés qui ne capitulent jamais, un de ces sages qui ne trompent jamais les autres, parce qu'ils ont commencé par ne pas se duper eux-mêmes par des mots.

J'ai pu apprécier tout particulièrement sa valeur, la qualité de sa culture juridique, la fécondité de ses ressources, l'ingéniosité et la largeur de ses vues, et en même temps son zèle infatigable, la noble simplicité de son dévouement, d'abord comme conseil juridique, puis comme membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. Son enseignement à l'école des sciences sociales était dirigé par les bonnes méthodes, rempli du suc d'une érudition de bon aloi, animé du souffle de ce haut idéalisme qui est la tradition vivante de l'esprit français. Dans le parti socialiste il fut un militant à la fois discipliné et indépendant et il contribua à élucider quelques-uns des points fondamentaux de notre programme d'action.

Pendant longtemps nous souffrions de voir cette haute valeur inutilisée, de la voir hors d'état, de par les circonstances, de donner tout le rendement que l'on était en droit d'attendre de lui.

Il venait d'être porté par nos camarades du Jura sur un terrain où il allait pouvoir déployer, comme législateur, toute sa capacité. Il allait enfin pouvoir donner toute la mesure de sa force intellectuelle et morale. Avec quelle joie nous qui le connaissions et l'apprécions, nous qui avions aimé la délicatesse de son cœur, la droiture et la fermeté de son caractère, nous qui savions quels trésors de science il pouvait mettre au service de la démocratie ouvrière, avec quelle joie sans mélange nous avons salué cette victoire qui était à nos yeux une juste répartition et le gage d'une activité bienfaisante. C'est à cette heure même que la mort vient flétrir tant d'espérances, glacer la main de ce bon ouvrier au moment même où la plus utile des besognes s'offrait à lui... Ah ! certes, il y a quelque chose de poignant, d'amer, de cruel à voir s'ouvrir ainsi prématurément la tombe d'un homme dans la force de l'âge, si bien muni de science, si solidement préparé à sa grande tâche, si propre, par sa noblesse morale, à faire luire, en ces temps de lâcheté, de trahison et d'indifférence, le pur flambeau d'une conscience probe et d'une ferme volonté !

Du moins, même tombé avant l'heure, même frappé en pleine maturité, Tarbouriech n'a pas vécu en vain. Il nous laisse, non seulement, pour tant de bonté, de science et d'énergie, un de ces deuils qui se prolongent et se ravivent, mais encore et surtout l'exemple, l'austère et bienfaisant exemple d'une vie de labeur obstiné, d'incorruptible désintéressement et d'invincible raison. La Ligue des Droits de l'Homme en lui adressant ce suprême adieu a conscience de rendre le plus mérité des hommages à l'un des meilleurs, des plus nobles et des plus fidèles de ses membres.

Des discours ont été prononcés en outre par MM. Bergeron, secrétaire du collège libre des sciences sociales, Albert Métin, député du Doubs, Vaillant, député de la

Seine, Mme Marie Bonneval, au nom du syndicat des membres de l'enseignement, Mme Maria Vérone, au nom de la Ligue des Droits des femmes, MM. Dubreuilh, secrétaire de la commission permanente du parti socialiste, et Ponard, délégué de la fédération socialiste du Jura.

Après la cérémonie funèbre, les cendres de M. Ernest Tarbouriech ont été transportées au cimetière de Champigny (Seine) où elles ont été inhumées dans un caveau de famille.

PROPAGANDE

La Ligue des Droits de l'Homme met à la disposition des sections qui désireraient les recevoir des colis de brochures de propagande.

Ces colis leur seront expédiés franco moyennant l'envoi à l'administration centrale, rue Jacob, 1, d'une somme de 2 fr. montant des frais d'emballage et d'expédition.

Le Secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT

Imprimerie R. LAROCHE,
14, rue Vivienne, Paris. — Téléphone 261-09.